



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 3 décembre à 19 h, le Conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, Conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 27 novembre 2024 :

Étaient présents : Mme. Atlan-Tapiero, M. Belghith, M. Bonnet-Oulaldj, Mme Charnoz, Mme Coffin, Mme Comushian, M. Delmestre, M. Grégoire, Mme Havet, M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Bouigue (pouvoir donné à Mme Rocca), Mme Dallot (pouvoir donné à M. Delmestre), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Komitès (pouvoir donné à M. Paris), Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Slama), Mme Rota (pouvoir donné à M. Seingier), Mme Taïeb (pouvoir donné à M. Belghith).

Était absente à l'appel : Mme Marcin.

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2024-249) (22) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, mesdames et messieurs, merci à vous pour votre présence pour cette dernière séance du Conseil d'arrondissement qui s'annonce riche et respectueux.

Sans plus tarder, je vais donner la parole à Anouchka Comushian afin de procéder à l'appel des membres du Conseil. Madame Comushian, c'est à vous. »

Madame Comushian procède à l'appel.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci à vous, Madame Comushian. Je constate que notre quorum est atteint. Nous pouvons poursuivre. »

Délibération n°12-2024-020 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 5 novembre 2024.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 5 novembre 2024. Est-ce qu'il y a des questions, des corrections à apporter, des prises de parole ? Non. Je le mets donc aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Personnes présentes à la séance du mardi 5 novembre 2024 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 3 décembre 2024.

Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue (pouvoir donné à Mme Rocca), Mme Charnoz, Mme Comushian, Mme Dallot (pouvoir donné à M. Delmestre), M. Delmestre, Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), M. Grégoire, Mme Komitès (pouvoir donné à M. Paris), Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Slama), M. Margain, M. Marque, M. Martial, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, Mme Rota (pouvoir donné à M. Seingier), M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb (pouvoir donné à M. Belghith), M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 19 dont 7 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-250)

Arrivée de Mme Marcin après le vote de la délibération 122024-020



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024– 19H

Délibération n°12-2024-021: Procédure d'urgence.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Nous allons effectuer une procédure d'urgence puisqu'une délibération DJS est arrivée après la mise en ligne sur ODS de notre ordre du jour.

Je vais la mettre aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-251)

Sortie de M. Grégoire après le vote de la délibération 122024-021

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Communication : Présentation du suivi des Investissements d'Intérêt Local (IIL) et des Investissements Localisés (IL), 2024 et 2025.

Conformément à la délibération 2009 DDATC 112 « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » qui présente notamment dans son article 2 la réforme des IIL, et en application de la délibération 2018 DFA 18 relative au règlement budgétaire et financier de la Ville de Paris, la Maire d'arrondissement présente au Conseil d'arrondissement l'ensemble des opérations de travaux programmées dans l'arrondissement dans le cadre des enveloppes d'investissements d'intérêt local (IIL) et d'investissements localisés (IL).

1. Les Investissements d'Intérêt Local (IIL)

Les investissements dits d'intérêt local (IIL), dont l'affectation est librement décidée par la Maire d'arrondissement, dans la limite de l'enveloppe impartie, portent sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local.

Ils sont constitués de deux enveloppes :

- une première enveloppe dédiée à l'**entretien des espaces publics**, comprenant les travaux d'entretien des parcs et jardins inscrits à l'inventaire ainsi que de la voirie secondaire ;
- une seconde enveloppe dédiée aux **équipements de proximité**, comprenant les travaux d'entretien sur ces équipements, à l'exception des opérations de ravalement, des travaux sur les piscines, et des opérations visant à améliorer le confort thermique et l'accessibilité.

Le mode de calcul de ces enveloppes repose sur des critères techniques (surface, capacité d'occupation pour les équipements scolaires, culturels et petite enfance), des critères d'usage (densité de population et activité économique) ainsi que des critères de vétusté.

Un premier bilan de l'exécution des opérations programmées au titre de l'année 2024 est dressé ci-dessous avant de présenter la programmation 2025.

A. Exécution 2024

L'enveloppe des investissements d'intérêt local (IIL) 2024 était répartie de la façon suivante :

IIL	BP 2024
DEVE	240 000 €
DVD	1 035 000 €
Total enveloppe Espace public	1 275 000 €
DAC	225 000 €
DASCO	1 230 000 €
DFPE	516 000 €
DDCT	240 000 €
DJS	500 000 €
Total enveloppe Équipements de proximité	2 771 000 €
Total IIL 2024	4 046 000 €

Les tableaux qui suivent détaillent le niveau de réalisation des opérations inscrites au BP2024.

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Enveloppe Espace Public IIL 2024

Sauf 3 opérations dont la réalisation est programmée en 2025, l'ensemble des opérations est à ce jour en cours (6 opérations) voir exécuté (4 opérations).

Direction	Libellé de l'AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
DEVE	Entretien des espaces verts	Coulée verte R. Dumont- Reprise des retenues de terre	30 000 €	Etudes en cours
		JD Debergue-Rendez-Vous - Rénovation du sol du TEP	30 000 €	Travaux en cours
		Square C. Péguy-- - Rénovation des sols autour de l'aire de jeux Pyracorde	80 000 €	Travaux en cours
		Square Saint Eloi- Travaux de rénovation et aménagement de la zone baleine	100 000 €	Travaux en cours
Sous-total DEVE			240 000 €	
DVD	Patrimoine de voirie	Chaussée-Avenue Ledru Rollin (de la rue du Faubourg Saint-Antoine à la rue de Charenton	125 000 €	Travaux réalisés
		Chaussée -Avenue de Saint-Mandé (square Courteline)	200 000 €	Travaux réalisés
		Chaussée - Renforcement d'arrêts de bus	60 000 €	Travaux en cours
		Chaussée – Rue Sidi Brahim	70 000 €	Opération non démarrée
		Chaussée - Rue de Charenton (de Nicolaï à la rue des Jardiniers)	130 000 €	Travaux réalisés
		Chaussée - Rue de Charenton (à partir de la rue des Jardiniers)	140 000 €	Travaux réalisés
		Chaussée - Rue de Lyon (de la rue Traversière à l'avenue Ledru Rollin)	140 000 €	Opération non démarrée
		Chaussée - Rue de la Durance	57 000 €	Études en cours
		Reprise de Trottoirs, y compris les pieds d'arbres	51 000 €	Études en cours
		Rue Gossec	62 000 €	Opération non démarrée
Sous-total DVD			1 035 000 €	

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Enveloppe Équipements de Proximité IIL 2024

Sur 25 opérations votées, 8 opérations sont réalisées et 16 sont en cours d'études et/ou de travaux.

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
DAC	Enseignement artistique	Conservatoire municipal - Mise en place de stores extérieurs	225 000 €	Études en cours, travaux 2025
Sous-total DAC			225 000 €	
DASCO	Entretien - 1 ^{er} degré	EE 27 Reuilly - Accès toiture et installation ventilation	40 000 €	Études en cours, travaux 2025
		EE 315 Charenton - Modernisation des menuiseries ext T4/5	180 000 €	Travaux réalisés
		EE A 57 Reuilly - Rénovation sol allée CDE	80 000 €	Travaux réalisés
		EE B 83 Général M. Bizot - Rénovation des menuiseries extérieures	100 000 €	Travaux réalisés
		EM 13 A. Rousseau - Ravalement de la façade, Isolation thermique extérieure et menuiseries extérieures T1/2	400 000 €	Études en cours, travaux 2025 & 2026
		EM 41 Traversière - Modernisation du réfectoire et de l'office	80 000 €	Études en cours, travaux 2025
		EM 41 Traversière - Ravalement de la façade et des menuiseries extérieures T2/2	250 000 €	Travaux réalisés
		Études avant travaux, diagnostic 2025	100 000 €	Études en cours
Sous-total DAC			1 230 000 €	
DFPE	Rénovation et entretien	CC Cotte - Réfection de l'insonorisation de l'atrium	150 000 €	Études en cours
		CC Daumesnil - Création d'un accès sécurisé	50 000 €	Opération non démarrée
		CC Daumesnil - Réfection des menuiseries extérieures	20 000 €	Études en cours, travaux 2025
		CC Jardiniers - Rénovation des menuiseries extérieures	150 000 €	Travaux réalisés
		CC Jardiniers - Travaux de modernisation du conduit amianté dans la buanderie	6 000 €	Études en cours, travaux 2025
		CC Laurencin - Travaux de mesures pérennes suite à l'inspection	50 000 €	Travaux en cours
		CC Laurencin - Modernisation du conduit amianté de la buanderie	5 000 €	Études en cours, travaux 2025
		CC Picpus - Traitement des fissures	50 000 €	Opération non démarrée

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
		CC Politzer - Végétalisation du jardin oasis	35 000 €	Études en cours
Sous-total DFPE			516 000 €	
DDCT	Mairies travaux et modernisation	Mairie d'arrondissement - Amélioration des conditions acoustiques des locaux recevant du public et des bureaux	100 000 €	Études en cours, travaux 2025
		Mairie d'arrondissement - Travaux dans la loge (entrée Mairie)	20 000 €	Études en cours, travaux 2025
		Mairie d'arrondissement - Aménagement du mobilier (schéma fonctionnel)	50 000 €	Études en cours, travaux 2025
		Mairie d'arrondissement - Rénovation de l'éclairage et travaux d'embellissement (schéma fonctionnel)	70 000 €	Études en cours, travaux 2025
Sous-total DDCT			240 000 €	
DJS	Entretien équipements sportifs	Gymnase Gamzon - Rénovation du parquet	250 000 €	Travaux réalisés
	Gymnase et salles de sports	BD Charenton - SSI	40 000 €	Travaux réalisés
		Gymnase Mottot - Rénovation du gymnase, consolidation du muret de l'entrée du TEP et travaux d'accessibilité	270 000 €	Études en cours
Sous-total DJS			560 000 €	

B. Programmation 2025

Le total des enveloppes 2025 des IIL s'élève à **4 046 000 €**, montant identique à l'année 2024, et se répartit comme suit :

- Enveloppe Espace public : **1 275 000 €**
- Enveloppe Équipements de proximité : **2 771 000 €**

Chaque enveloppe se décompose de la manière suivante :

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

IIL	BP 2024
DEVE	100 000 €
DVD	1 175 000 €
Total enveloppe Espace public	1 275 000 €
DAC	230 000 €
DASCO	1 365 000 €
DFPE	525 500 €
DDCT	100 000 €
DJS	550 000 €
Total enveloppe Équipements de proximité	2 771 000 €
Total IIL 2025	4 046 000 €

Les opérations proposées au BP2025 au titre des IIL sont détaillées ci-dessous :

Enveloppe Espace Public IIL 2025

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
DEVE	Entretien des espaces verts	Square Emile Cohl - 2, rue Jules Lemaitre - Reprise des stabilisés	30 000 €
		Square Georges Méliès - 3, rue Albert Malet - Reprise des stabilisés	30 000 €
		Square Léo Ferré (ex- Jardin Brulon-Citeaux) - 5, impasse Druinot - Réaménagement du jardin, partie horticole	40 000 €
Sous-Total DEVE			100 000
DVD	Patrimoine de voirie	12-005-C-Avenue de Saint-Mandé (de l'avenue du Dr Arnold Net	295 000 €
		12-005-C-Avenue Vincent d'Indy	110 000 €
		12-005-C-Rue de Charenton (de l'av. Daumesnil au bd de Bercy	220 000 €
		12-005-C-Rue de Wattignies	350 000 €
		12-005-C-Rue Jules Lemaitre	60 000 €
		12-005-C-Rue Maurice Ravel	90 000 €
		12-005-T-Divers trottoirs / pieds d'arbres	50 000 €
Sous-Total DVD			1 175 000 €

Enveloppe Équipements de Proximité IIL 2025

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
DAC	Enseignement artistique	Médiathèque Hélène Berr - 70, rue de Picpus - Modernisation de l'étanchéité des terrasses	230 000 €
Sous-total DAC			230 000 €

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
DASCO	Entretien - 1 ^o degré	École élémentaire -52 rue de Wattignies - Modernisation du réfectoire	120 000 €
		École élémentaire A 253 ter avenue Daumesnil – Réfectoire (financement BPA 2023 – Projet pivot - Offrons écoles plus sereines)	85 000 €
		École élémentaire - 8 avenue Lamoricière - Isolation thermique extérieur	160 000 €
		École élémentaire - 83 avenue du général Michel Bizot - Réfectoire (financement BPA 2023 – Projet pivot - Offrons écoles plus sereines)	50 000 €
		École élémentaire - 83 avenue du général Michel Bizot - Menuiseries extérieures du réfectoire	140 000 €
		École élémentaire - 83 avenue du général Michel Bizot - Menuiseries extérieures	160 000 €
		École maternelle - 13 avenue Armand Rousseau - Ravalement de la façade ITE 2e tranche sur 2	400 000 €
		École maternelle - 253 bis avenue Daumesnil - Réfectoire (financement BPA 2023 – Projet pivot - Offrons écoles plus sereines)	50 000 €
		École maternelle - 33 rue de Pommard - Cloison mobile au Centre de Loisirs	30 000 €
		École maternelle - 33 rue de Pommard - Contrat de performance énergétique	30 000 €
		Multi sites - Installation VPI	140 500 €
		Sous-total DAC	
DFPE	Rénovation et entretien	Crèche collective - 295 rue de Charenton - Remplacement des meubles de la biberonnerie	16 500 €
		Crèche collective - 6 rue des Jardiniers - Modernisation du conduit amianté à la buanderie	35 000 €
		Crèche collective - 4 rue Marie Laurencin - Modernisation du conduit amianté à la buanderie	35 000 €
		Crèche collective - 4 rue Marie Laurencin - Modernisation de la cuisine et des réserves	5 000 €
		Crèche collective - 18 rue Georges et Maï Politzer - Isolation de la terrasse	20 000 €
		Crèche collective - 18 rue Georges et Maï Politzer - Remplacement de la biberonneries du 12e	18 000 €
		Crèche collective - 18 rue Georges et Maï Politzer - Végétalisation du jardin oasis	200 000 €
		Halte-garderie - 5 rue Paul Dukas - Modernisation du plan de change	6 000 €
		Etablissement multi-accueil - 17 rue Lamblardie (ex- crèche collective) - Aménagement des sanitaires pour adultes, etc.	90 000 €
		Etablissement multi-accueil - 13 bis rue de Reuilly - Modernisation des sols	50 000 €
		Crèche collective - 33 rue Montgallet - Garde-corps toiture	50 000 €

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
Sous-total DFPE			525 500 €
DDCT	Mairies travaux et modernisation	Mairie du 12 ^{ème} arrondissement - 130, avenue Daumesnil - Réfection de la loge de la Mairie	50 000 €
		Mairie du 12 ^{ème} arrondissement - 130, avenue Daumesnil - Réagencement des bureaux de permanence du rez-de-chaussée	50 000 €
Sous-total DDCT			240 000 €
DJS	Entretien centres d'animation	Centre Paris Anim' Musidora - 51, rue François Truffaut - Réfection du revêtement du sol dans la salle et circulations des sols en béton	100 000 €
		Centre Paris Anim' Bessie Smith - 19, rue Antoine-Julien Hénard - Rénovation des dalles sur plot de la terrasse et remplacement de la porte d'accès	50 000 €
	Gymnase et salles de sports	Gymnase Carnot - 26, boulevard Carnot - Rénovation du gymnase (sol, peinture et éclairage)	100 000 €
		Gymnase Picpus - 56, rue de Picpus - Réfection du parquet	250 000 €
		Salles de sports Bercy - 10, place Leonard Bernstein - Reprise de l'entrée de la salle de sport	50 000 €
Sous-total DJS			560 000 €

2. Les Investissements Localisés (IL)

Il s'agit des investissements dont l'intérêt local est avéré et pouvant, de ce fait, être rattachés à un arrondissement en particulier. Leur élaboration est le fruit de négociations entre la Maire d'arrondissement, les directions gestionnaires, la DFA et l'exécutif parisien. Les IL sont de deux types, les AP (autorisation de programme) de Type 1 pour les projets nouveaux (dites AP de Projet) et les AP de Type 2 pour les grosses réparations (dites AP de Plan).

A. Exécution 2024

Les opérations adoptées sur le budget primitif 2024 sont pour la plupart réalisées ou en cours.

BP2024 - AP de projet (type 1)

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
DAE	Ravalement ateliers de Paris	Ravalement ateliers de Paris	150 000 €	Opération non démarrée, travaux 2026
Sous-total DAE			150 000 €	
DASCO	Collège Tillion (12e) - cuisine - restructuration	Collège Tillion (12e) - cuisine - restructuration	1 200 000 €	Travaux réalisés
	Cuisine 56 Picpus (12e) - restructuration	Cuisine 56 Picpus (12e) - restructuration	850 000 €	Travaux réalisés

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
	Cuisine Montempoivre (12e) - restructuration	Cuisine Montempoivre (12e) - restructuration	850 000 €	Opération non démarrée, travaux 2027
	Cuisine Pommard (12e) - restructuration	Cuisine Pommard (12e) - restructuration	850 000 €	Études en cours, travaux 2025 & 2026
Sous-total DASCO			3 750 000 €	
DEVE	Création d'un jardin dans la cour de l'école Gabriel Lamé (12e)	Création d'un jardin dans la cour de l'école Gabriel Lamé (12e)	500 000 €	Études en cours, travaux 2025
Sous-total DEVE			500 000 €	
DJS	Parc de Bercy (12e) - Skate park - reconstruction	Parc de Bercy (12e) - Skate park - reconstruction	7 000 000 €	Études en cours, travaux 2025
Sous-total DJS			7 000 000 €	
DVD	ZAC Bercy Charenton (12e) - Participation voirie	ZAC Bercy Charenton (12e) - Participation voirie	2 400 000 €	Études en cours
Sous-total DVD			2 400 000 €	

BP2024 – AP de plan (type 2)

Direction	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
	Entretien centres d'animation	CPA Musidora - Remplacement du TGBT et des sous-armoires	40 000 €	Travaux réalisés
		CPA Smith - Ravalement de la façade du CPA Reuilly côté rue	30 000 €	Études en cours, travaux 2025
DJS	Entretien équipements sportifs	CS Lagrange - Remplacement de la porte d'accès et de la façade du bâtiment de Tennis	50 000 €	Travaux réalisés
		CS Mimoun - Isolation du plafond du gymnase haut	75 000 €	Travaux en cours
		Gymnase Gamzon - Travaux d'infiltration des toitures	75 000 €	Travaux réalisés
		CS Léo Lagrange - Reprise de l'étanchéité du bâtiment tennis	70 000 €	Opération non démarrée
		Stade Pershing - Opération SSI	80 000 €	Opération non démarrée
		CS Léo Lagrange - Séparation des vestiaires	75 000 €	Opération non démarrée
Sous-total DJS			495 000 €	
DVD	Transformation quartiers	Embellir votre quartier - DVD - 12e	2 500 000 €	Études et travaux en cours

CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Directio n	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024	Avancement
Sous-total EVQ			2 500 000 €	

B. Programmation 2025

Les opérations adoptées sur le BP 2025 sont les suivantes :

BP2025 - AP de projet (type 1)

Le montant total des AP de projet (type 1) dédiées au 12^e arrondissement s'élève à **12 940 000 €** en 2025 et porte sur le financement de la création d'un équipement sportif porte de Vincennes.

Directio n	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2024
DJS	4914	Pte Vincennes - Pte Montreuil (GPRU) - Gymnase (12e-20e)	12 940 000 €
Sous-total DJS			12 940 000 €

BP2025 – AP de plan (type 2)

Le montant total des AP de plan (type 2) dédiées au 12^e arrondissement s'élève à **2 310 000 €** en 2025, comprenant les crédits alloués à la démarche « Embellir votre quartier ».

Directio n	Libellé AP	Libellé de l'opération	BP 2025
DJS	Entretien centres d'animation	Centre Paris Anim' Annie Fratellini - 36, quai de la Rapée - Opération SSI	50 000 €
		Centre Paris Anim' Musidora - 51, rue François Truffaut - Opération SSI	50 000 €
	Entretien équipements sportifs	Centre sportif Bercy - 10 place Leonard Bernstein - Rénovation du parquet	100 000 €
		Gymnase Léo Lagrange - 68 boulevard Poniatowski - Création d'un espace de stockage baignade	80 000 €
		Gymnase Reuilly - 43, allée Vivaldi - Opération SSI	70 000 €
Sous-total DJS			350 000 €
DDCT	Mairie travaux et modernisation	Mairie du 12 ^e arrondissement - 130, avenue Daumesnil - Menuiseries basses et hautes	210 000 €
Sous-total DDCT			210 000 €
DVD	Transformation quartiers	Embellir votre quartier - DVD - 12e	2 500 000 €
	Patrimoine de voirie	12-105-C-Avenue Daumesnil, de Bd Diderot à la rue de Lyon -	250 000 €
Sous-total DVD			2 750 000 €



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la présentation du suivi des Investissements d'Intérêt Local (IIL) et des Investissements Localisés (IL) 2024 et 2025. Je donne la parole à Monsieur Tabacchi et Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

« Bonsoir chers collègues. Comme chaque année, la dernière séance du Conseil d'arrondissement est l'occasion de présenter l'ensemble des opérations de travaux programmées pour chacun des deux types d'investissement. Vous le savez, il y a les investissements d'intérêt local (IIL), dont l'affectation est librement décidée dans la limite de l'enveloppe impartie, et qui porte sur l'entretien des équipements de proximité et des espaces publics d'intérêt local. Puis les investissements localisés (IL), dont l'élaboration est le fruit de la négociation entre la Maire d'arrondissement, les directions, la DFA et l'exécutif parisien.

En ce qui concerne les IIL, vous avez pu lire dans le document de cette documentation le premier bilan des opérations de 2024, ainsi que la programmation 2025. De façon macroscopique, l'enveloppe 2024 était stable par rapport à celle de 2023, soit 1 275 000 euros pour l'espace public et 2 771 000 euros pour les équipements de proximité, soit un total de 4 046 000 euros. Les tableaux fournis dans cette communication permettent, pour chaque opération programmée en 2024, d'en avoir le montant associé et l'état d'avancement en novembre 2024.

Pour l'enveloppe Espace Public, nous pouvons remarquer que 4 travaux sont réalisés et 7 opérations sont en cours sur 14 programmées. En ce qui concerne les opérations liées à l'enveloppe équipements de proximité, elles sont réalisées à hauteur de 8 sur 25 ou en cours de réalisation à hauteur de 16 sur 25. En ce qui concerne la programmation budgétaire 2025, le total des enveloppes 2025 d'investissement IIL reste inchangé à 4 046 000 euros ainsi que sa répartition Espace Public, équipements de proximité.

En ce qui concerne les investissements IL 2024, vous avez pu lire dans les documents que les IL d'autorisations de programme 1 et 2 programmés en 2024 sont réalisés ou en cours. Les programmes non réalisés sont ceux relatifs à un usage des équipements pendant la période olympique et les JOP, notamment le CS Léo Lagrange et le stade Pershing, soit dus à des travaux à coordonner avec d'autres travaux de programme de type EVQ 3, accompagnement des opérations de réaménagement et de végétalisation inscrites au schéma directeur EVQ 3.

Les programmes réalisés ou en cours de réalisation concernent l'entretien de la chaussée dans de nombreux quartiers, de nombreuses rues, le déploiement constant de moyens de lutte contre les effets du réchauffement climatique, l'isolation thermique par l'extérieur, la mise en place de stores extérieurs, l'entretien des équipements, ravalement de façade, entretien des menuiseries, etc.

En conclusion, il s'agit d'une exécution satisfaisante de la programmation 2024 en nombre d'opérations, et ceci dans un environnement toujours plus complexe, notamment pour les phases de programmation et de réalisation. Complexe par le nombre croissant d'interactions avec d'autres partenaires, complexe aussi par l'impact des JOP qui a réduit des créneaux d'intervention dans les équipements de proximité dans certains d'entre eux, complexe enfin par une situation toujours tendue dans l'approvisionnement de certaines matières premières.

Par conséquent, nous ne pouvons que saluer le travail de l'ensemble des services de la Ville de Paris et surtout des services du 12^e arrondissement pour leur engagement et pour une programmation équilibrée sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Monsieur Margain ? Bienvenue à Madame Marcin. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je remercie Monsieur Tabacchi pour son rapport. Manifestement, il consiste à dire ce qui a été bien fait et pas bien fait parmi les budgets qui étaient consacrés. Je me permettrai simplement de faire quelques réflexions sur ce que l'on pourrait faire avec un budget d'investissement d'intérêt local.

Tout d'abord, vous faire part du sentiment d'abandon qu'ont une grande partie des administrés de votre arrondissement, Madame la Maire. Ma collègue Valérie Montandon vous avait envoyé une lettre assez importante sur l'état des feuilles mortes, par exemple. On pourrait avoir par exemple un peu d'investissement, de matériel qui nettoierait. J'imagine que cela pourrait être un peu dans les budgets locaux.

On a un sentiment de privation. Même s'il y a une amélioration assez significative de votre décoration de Noël, puisque vous l'avez bourrée d'électricité, ce qui pour une Mairie écolo n'est pas forcément tout à fait compréhensible. Mais après tout, c'est du LED, cela ne doit pas coûter beaucoup cher en énergie. Mais c'est surtout ce sentiment que l'on n'a le droit à rien de festif et d'agréable. On pourrait imaginer par exemple qu'à Noël, les enfants de l'arrondissement ou même les familles ou autres puissent être heureux et fiers de l'arrondissement. Je dois vous avouer que ce n'est pas le sentiment que beaucoup d'administrés nous rapportent. Je sais ce que vous allez me dire, je ne fais que rapporter dans mon rôle d'élu de l'opposition. Vous me direz, on ne parle peut-être pas aux mêmes personnes que vous, je n'en doute pas. Mais c'est une réalité que je souhaite vous dire, Madame la Maire, ainsi qu'à votre équipe. C'est important.

On a l'impression un peu d'une sentence ecclésiastique, comme si l'on avait beaucoup péché. On n'a pas le droit à l'intelligence artificielle. Par exemple, sur l'ouverture des parcs, on a demandé à trois reprises ici que la promenade plantée puisse ouvrir un peu plus tôt pour que les coureurs ne gênent pas les piétons. On n'a toujours rien, malgré les Jeux olympiques.

On a toujours l'impression qu'il faudrait vivre chichement. C'est un sentiment qui nous est rapporté par les administrés. On pensait à une gestion plus fluide des feux tricolores, de la gestion de l'espace partagé. On peut noter effectivement qu'à force de condamner les gens à ne plus rouler en voiture, ils se sont bien sûr faits au vélo. Mais on a ce sentiment encore une fois que l'on est un peu en opposition. Je ne voudrais pas utiliser le terme de guerre civile, car il y en a trop en ce moment, ce serait un peu trop fort et je ne voudrais pas le dire. Mais c'est pour vous exprimer un peu le sentiment que l'on a. On a l'impression qu'il y a une population contre une autre.

Voilà ce que j'aurais à dire sur votre présentation des investissements d'intérêt local. Il nous manque en fait des investissements locaux. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Margain. Je crois que les feuilles mortes, c'est tous les ans. Vous avez raison, il y a des remontées qui sont différentes et il y a aussi des moments qui sont plus compliqués pour pouvoir intervenir dans l'ensemble de l'arrondissement, qui est vaste. J'ai eu la chance de passer par le Bois de Vincennes où les feuilles sont ramassées.

C'est un marronnier, et il n'y a pas que les feuilles des marronniers qui tombent. C'est une réalité qui est prise en compte chaque année.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Quant à votre sentiment d'abandon, c'est aussi effectivement par rapport à une certaine frange de la population. Il est dommage que vous n'étiez pas avec nous samedi parce que ce n'est pas tout à fait le sentiment que j'en ai eu, en tout cas qui a été exprimé par l'ensemble des habitantes et des habitants, et surtout des enfants qui étaient là. Sachez qu'il n'y a pas qu'à la Mairie. Je fais en ce moment beaucoup de fêtes, quelles qu'elles soient d'ailleurs, que ce soit dans les écoles, les paroisses, très différentes. Je pense que les festivités sont là.

La sobriété est aussi une position politique. Vous parliez des illuminations, sachez qu'elles sont beaucoup plus lumineuses, mais beaucoup plus sobres que celles qui étaient là précédemment. Pour autant, je pense qu'elles illuminent nos yeux et nos cœurs. C'est aussi important. Vous savez à quel point cela me tient à cœur. Effectivement, sobriété ne veut pas dire forcément tristesse. C'est aussi un engagement écologique puisqu'on le sait, il va falloir que l'on fasse plus attention à nos villes et à notre planète. Merci beaucoup.

Je vais laisser Monsieur Guy Tabacchi pour vous répondre sur l'investissement des IL et des IIL. Je vais quand même faire un remerciement avant à l'ensemble de l'administration, Laurence Delepine n'est pas là, mais c'est un gros travail que nous effectuons ensemble avec mon cabinet, parce que c'est un énorme investissement aussi du personnel de la Mairie. Monsieur Tabacchi, c'est à vous. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller d'arrondissement :

« Parmi vos propos, Monsieur Margain, je ne vois rien du tout qui soit relatif au détail des opérations d'investissement dont nous avons fait état pendant 10 pages dans ce rapport. J'ai l'impression que vous avez pris un prétexte pour exprimer une position idéologique. C'est votre choix, le tout est de l'assumer. Je considère que vous n'avez rien apporté sur les sujets présentés. Aussi, je trouve que vous n'avez rien à dire là-dessus.

Je prends acte d'un quitus au texte que nous avons donc présenté. Je vous remercie de voter pour ce texte-là. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Tabacchi. Au moins, on a deux lectures politiques de ces IL et de ces IIL. Mais comme l'a dit Monsieur Tabacchi, cela ne correspondait pas tout à fait à des questions précises sur les investissements locaux qui sont très importants, surtout nos équipements de proximité.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie. »

Délibération n°12-2024-DAC 384 : **Convention d'Occupation du Domaine Public avec l'association "La vie brève" pour le Théâtre de l'Aquarium sur le site de la Cartoucherie, dans le 12^e arrondissement de Paris.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

« Nous passons désormais à la DAC 384 : convention d'occupation du domaine public avec l'association La Vie brève pour le Théâtre de l'Aquarium sur le site de la Cartoucherie, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Madame Atlan-Tapiero, vous vous êtes inscrite sur cette délibération. En l'absence de Madame Fadila Taïeb, c'est Monsieur Pierrick Paris qui va nous la présenter. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Monsieur Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire, mes chers collègues. Comme vous l'avez dit, Madame la Maire, il s'agit du renouvellement de la CODP - Convention d'Occupation du Domaine Public - pour le Théâtre de l'Aquarium. CODP confié depuis 2018 au collectif « La vie brève » en accord avec la Ville et l'État. Cette association a été sélectionnée de concert. Je vous ferai grâce de toute la programmation qui a été développée ces 6 dernières années. Mais en tout état de cause, les productions donnent entière satisfaction au public, donnent entière satisfaction aux co-délégués que sont la Ville et l'État.

Il vous est proposé de renouveler pour la période 2025-2027 cette CODP toujours au collectif « La vie brève », avec une aide dans ce cadre-là significative de la Ville, non pas par une subvention de compensation de loyer, mais par un loyer extrêmement modéré fixé annuellement à 1 500 euros, alors que la valeur en est estimée à un peu plus de 146 000 euros.

Je ne sais pas si c'est la nature de la question ou de l'intervention de Madame Atlan-Tapiero, mais si tel était le cas, je peux d'ores et déjà vous dire que nous assumons tout à fait ce soutien très fort à ce bel établissement culturel du 12^e arrondissement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Tout à fait, merci Monsieur Paris. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Préalablement, je voudrais vous poser une question. Vous nous avez fait voter une communication, mais cela ne se vote pas. C'est une première. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Effectivement, je vous ai fait voter une communication, mais je crois qu'il y a une erreur : c'est bien une délibération. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Sur quel document ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je n'ai pas le document, mais effectivement, vous avez raison. C'était dans mon tableau des délibérations. J'ai pu commettre une erreur. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Ce n'est pas grave. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je n'ai plus le document avec lequel j'ai préparé ce Conseil d'arrondissement. Je vous présente mes excuses. On va rechercher. C'est un sujet qui revient à chaque arrondissement. « Présentation de suivi. » Vous avez raison, c'est moi qui ai fait une erreur. Avec toutes mes excuses. C'était effectivement dans mon tableau des délibérations. Mais vous avez raison, avec toutes mes excuses.

C'est effectivement un document assez aride puisque c'est un Excel, donc c'est quelque chose qui est difficile d'appréhender. Néanmoins, on a quand même des choses à dire. Ce sont aussi des choix politiques, d'investissements locaux. Cela fait partie justement de notre politique locale. Il est bien que nous ayons un échange. Avec encore une fois toutes mes excuses puisqu'effectivement, je l'ai considéré comme partie intégrante de l'ensemble des délibérations de ce soir.

Le vote est non avvenu et je pense que l'on pourra l'effacer de ce compte rendu de Conseil d'arrondissement.

Madame Atlan-Tapiero pour la délibération DAC 384 sur le Théâtre de l'Aquarium. »

M. Franck Margain, conseiller de Paris :

« Madame la Maire, je me permets de vous remercier parce qu'il est important que vous fassiez la police sur les choses où l'on a été quand même extrêmement maltraités. Merci d'être intervenue. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup. Franck vous remercie de prendre en compte cet élément, puisque nous n'avions pas d'éléments factuels pour intervenir précisément. D'habitude, on a un document tableau. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« D'où ma confusion, parce qu'il est vraiment sur ODS. Cela fait partie des marronniers, les IL et les IIL. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Ce n'est pas très grave, c'est fait.

Dans cette délibération, on lit une très forte incitation de l'État pour cette association et sa reconduction. En l'absence de documents comptables mettant en évidence la participation de chacun des soutiens à cette association, nous voudrions savoir quelle est celle de l'État et celle de la Ville en dehors de cette prise en charge de 90 % du loyer. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Paris ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

« Au-delà de la réduction de loyer que j'ai évoquée, il s'agit d'une CODP. Je suis bien en peine de vous dire quelle est la participation de la Ville et de l'État en termes de subvention. Il ne me semble pas que ce soit l'objet de la délibération. Il s'agit de renouveler une convention d'occupation et non pas de voter un principe de subvention. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Tout à fait. C'est effectivement sur l'occupation du théâtre en tant que tel. Sur le fonctionnement et les subventions qui sont demandées pour les représentations, c'est encore une autre partie de financement. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Excusez-moi Madame la Maire, j'ai dû mal m'exprimer. Dans la mesure où l'État est aussi incitateur, est-ce qu'il a une contrepartie déjà sur ce domaine d'occupation ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Pas sur l'occupation en tant que telle sur le site. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Je m'étais mal exprimée, excusez-moi. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vous en prie. Je crois que l'on va pouvoir mettre des choses au clair lors de ce conseil. Peut-être que c'est aussi la fatigue de fin d'année.

Je vais mettre cette DAC 384 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-252 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DAE_310 : **Convention avec l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE pour l'occupation du Pavillon de la Tunisie au Jardin d'Agronomie Tropicale du Bois de Vincennes**, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous abordons désormais la DAE 310 : convention avec l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE pour l'occupation du Pavillon de la Tunisie au Jardin d'Agronomie Tropicale du Bois de Vincennes, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Madame Havet va nous la présenter. Monsieur Seingier, Monsieur Tabacchi et Madame Montandon, vous vous êtes inscrits sur cette délibération. Madame Havet, c'est à vous. »

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Cette délibération porte donc sur une convention avec l'entreprise d'insertion ALTERMARCHE pour l'occupation du Pavillon de la Tunisie. ALTERMARCHE y remplacera Food de rue, qui a été placé en liquidation judiciaire récemment, malheureusement. ALTERMARCHE occupera le lieu dans des conditions analogues à celles de Food de rue. C'est-à-dire qu'elle se concentrera premièrement sur les mêmes activités d'alimentation durable. ALTERMARCHE offrira des produits à plus de 95 % issus de l'agriculture biologique avec des aliments frais, de saison et en circuit court.

Deuxièmement, elle mènera également des activités en insertion comme le faisait Food de rue. La structure prévoit d'employer 6 salariés en insertion dès 2025 et 7 en 2026. Le contrat sera valable jusqu'à l'été 2031, et la redevance est équivalente.

ALTERMARCHE continuera de proposer une offre de repas bio accessible aux étudiants et étudiantes et aux résidents/résidentes de la Cité du développement durable. Elle développera également l'activité de restauration et de salon de thé à destination du grand public, ainsi qu'une offre de traiteur sur place ou à l'extérieur, puis une activité événementielle en concertation avec la Cité du développement durable.

L'activité de traiteur est notamment ce qui permet à ALTERMARCHE d'avoir un modèle économique équilibré et solide qui a fait ses preuves et qui lui permet d'avoir une rentabilité. À titre d'exemple, elle a pu dégager des bénéfices les deux dernières années, sur les deux derniers exercices comptables.

Je vous invite donc à voter pour cette délibération permettant l'arrivée d'un nouvel acteur de l'alimentation durable et de l'insertion dans notre arrondissement. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire, chers collègues, je n'ai pas encore de position de vote sur cette délibération. Effectivement, vous avez présenté le bénéficiaire de cette convention. Je n'ai pas de



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

sujet sur ses qualités. En revanche, j'ai des questions sur la manière dont il a été choisi. Parce que quand on lit l'exposé des motifs, on a l'impression que c'est lui qui a fait acte de candidature et qu'ensuite, on a organisé une consultation. J'ai cru entendre que la consultation était un peu rapide. Je dis cela parce que lorsque le site a été rénové en 2020, il y avait des candidats et ce site intéressait. Je suis surpris qu'aujourd'hui, il n'y ait plus qu'un seul candidat. Je voulais savoir comment vous avez fait pour attribuer ce site. Est-ce qu'il y a eu un appel d'offres, une consultation dans les règles ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je vais dans le sens de mon collègue Mathieu Seingier pour vous dire qu'il n'y a rien à redire sur le papier sur les objectifs de cette association. C'est tout à fait louable, surtout en matière environnementale, sur les circuits courts, sur la façon de vouloir gérer le site. Par contre, il est vrai que l'on a l'impression que les choses ont été faites un petit peu à l'envers, qu'il y a eu une demande comme un démarchage et que la Ville finalement a fait apparemment une consultation.

J'ai eu des retours d'associations, notamment du monde combattant, qui ont reçu apparemment sous forme de mail une invitation à répondre à la consultation seulement 10 jours avant la date limite, ce qui leur laissait trop peu de temps pour pouvoir répondre. On voulait quand même avoir plus de visibilité sur le processus.

Il faudrait peut-être s'interroger aussi sur l'activité en tant que telle. Ne faut-il pas peut-être élargir ? Bien sûr qu'il faut nourrir toutes les personnes qui travaillent, qui étudient ou qui font de la recherche au niveau du jardin tropical, mais peut-être qu'il y avait aussi la possibilité d'augmenter les activités par rapport à la restauration, parce que finalement, Food de rue a fait faillite. Il n'a peut-être pas fait faillite que pour ce site-là, mais la réalité est que le modèle économique était peut-être fragile. Il ne s'agirait pas forcément de reconduire à l'identique, mais d'avoir une réflexion sur un périmètre d'activité peut-être plus large qui aurait permis une viabilité économique. Puis peut-être aussi de répondre à une très forte demande de revalorisation patrimoniale et historique du site.

Vous le savez très bien, ce n'est pas la première fois que l'on intervient dans ce Conseil d'arrondissement pour relayer le besoin de restauration, d'entretien et de valorisation de l'histoire à des fins pédagogiques ou mémorielles. C'est aussi l'occasion de se dire qu'il y avait peut-être d'autres choses à faire. Un corner historique, un peu comme on en avait discuté, sur ce côté pédagogique. Il aurait pu voir le jour, mais vous avez peut-être des explications à nous fournir.

Je profite aussi quand même de cette délibération pour rappeler peut-être le besoin d'entretien général de ce site. Les stèles, qui sont quand même porteuses d'une mémoire historique, sont souvent nettoyées par des associations, faute d'intervention suffisante de la part de la municipalité. Il y a la végétation qui n'est pas forcément entretenue et il y a un vrai sujet.

Il y a un sujet aussi sur l'absence de toilettes. Le jardin souffre en effet depuis 2003, aucune toilette publique n'a été installée et les visiteurs, souvent hélas, ne vont pas forcément dans les installations ou n'y ont pas accès. Il y a peut-être aussi un sujet à faire pour répondre à cela,



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

puisque ce sont encore parfois les associations qui se voient obligées près des monuments de nettoyer en raison de l'absence de toilettes. Voilà nos réflexions et nos questions. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Avant de laisser la parole à Monsieur Tabacchi, ce lieu est effectivement magnifique. Il a été refait, ce pavillon de la Tunisie, grâce à la Région et à la Ville. C'est un partenariat fructueux. C'est un très beau pavillon. Vous dire qu'effectivement, Food de rue était sur plusieurs sites. Ce n'est pas forcément celui-ci. J'ai eu l'occasion, et c'est ouvert, d'aller y manger plusieurs fois. Il y a des toilettes à l'intérieur. Non seulement le lieu est magnifique et l'on y mangeait particulièrement bien. J'espère que ce sera toujours le cas. Monsieur Tabacchi ? »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, conseiller **d'arrondissement** :

« Je vais également vous parler d'ALTERMARCHE, qui est le candidat ayant obtenu la reprise de l'établissement dont nous parlons. C'est une candidature et une démarche qui est multi-vertueuse, si je puis dire. Vertueuse sur la qualité des services de restauration, on en a parlé. Vertueuse également parce qu'ALTERMARCHE s'inscrit dans une démarche d'insertion par l'activité économique, une insertion exigeante et engagée. Exigeante, car ALTERMARCHE attend des candidats à cette démarche un engagement à progresser dans l'acquisition du savoir-faire technique bien sûr, mais également nous a assuré le directeur d'ALTERMARCHE du savoir-être au sein de l'entreprise et au contact des clients. Vertueux enfin, car ALTERMARCHE suit un business plan qui repose majoritairement sur des services de type traiteur, qui représentent pour le moment en 2023 55 % du chiffre d'affaires, et qui se situent dans une diversification souhaitée des différentes activités, de façon à être moins fragiles dans le développement de son activité économique.

Également, ALTERMARCHE a pris, je pense, la largeur ou l'épaisseur plutôt du lieu dans lequel il se trouve, avec son histoire et son environnement. C'est pour cela que je soutiens le vote pour cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Madame Havet pour répondre à toutes questions et remarques. »

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Au sujet du choix du prestataire à la liquidation judiciaire de Food de rue, l'entreprise ALTERMARCHE s'était en effet manifestée et avait sollicité directement la Ville pour faire connaître son souhait d'exploiter le local. Ensuite, la Ville a bien publié la consultation pour proposer aux structures ayant un projet d'occupation de cet emplacement de se manifester. Les délais réglementaires ont bien été respectés. L'information a priori est bien passée, mais aucune autre structure ne s'est fait connaître au travers de cette consultation. L'offre d'ALTERMARCHE a été retenue, mais il ne s'agissait pas du tout d'un choix par défaut. La raison pour laquelle elle a été vraiment retenue, outre toutes les cases pardon qu'elle coche, c'est parce que c'est une structure qui a déjà fait ses preuves. Fait la preuve de la viabilité de son modèle



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

économique dans le local qu'elle occupe actuellement à Saint-Maur-des-Fossés et qu'elle devait remettre. C'est vraiment la raison pour laquelle ALTERMARCHE a été choisi par la Ville. S'agissant maintenant du type d'activité, il y a effectivement eu une réflexion sur l'élargissement du type d'activité. Toujours sur le volet restauration, l'offre de traiteur sur place ou à l'extérieur est vraiment quelque chose en supplément par rapport au prestataire précédent, qui est un plus. Également, il y aura une réflexion et un volet événementiel, une activité événementielle que pourra mener ALTERMARCHE, qui devra se faire en concertation avec la Cité du développement durable. Effectivement, il y a un élargissement quand même sur le type d'activité et pour le site dans son ensemble du jardin d'agronomie tropicale. En complément aux propos de la Maire, actuellement la Ville est en train de planifier la prochaine rénovation des lieux de mémoire de l'esplanade du Dinh, avec la porte chinoise, les serres du Dahomey, les côtes du Baleng. C'est en cours. Il y a eu une réunion pas plus tard que cet après-midi avec le Département des édifices culturels et historiques à propos de cette restauration, pour des travaux qui devraient débuter courant 2025, plutôt à l'automne 2025. D'ailleurs, ces rénovations étaient incluses dans un budget participatif 12^e. Il y a des crédits dans un budget participatif. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Havet. On va voir si vous avez fait évoluer les votes des intervenantes et intervenants. Je vais mettre cette DAE 310 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 23 dont 6 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-253 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DASCO 157 : Collèges Publics en cité scolaire - **Subventions d'équilibre** (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DASCO 157 : collèges publics en cité scolaire - Subventions d'équilibre (179 889 euros) au titre des services de restauration pour 2025. Monsieur Rouveau, vous êtes inscrit sur cette délibération. Madame Rocca va nous la présenter. »

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire, bonsoir chers collègues. Comme vous le savez, la restauration scolaire des cités scolaires, c'est-à-dire l'ensemble collège-lycée, relève du périmètre du lycée, y compris pour les collégiens. Cette délibération est donc assez technique.

En 2017, nous avons défini les mécanismes de financement des services de restauration scolaire des cités scolaires. Pour l'année civile 2025, il a été tenu compte des inscriptions constatées au mois de septembre 2024, déclarées au service de la restauration scolaire par les gestionnaires de chaque collège en cité scolaire. Des éléments qui sont à ce stade réputés stables au titre de l'année civile 2025.

Sur la base des données communiquées par l'établissement, il ressort que la cité scolaire Paul Valéry, située dans notre arrondissement, doit bénéficier d'une subvention d'équilibre à hauteur de 11 451 euros. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Rocca. Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, **conseiller d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Comme on parle de la restauration de la cité scolaire Paul Valéry, je voulais revenir sur le couac qu'il y avait eu cet été. Puisque pendant plusieurs jours, les collégiens et collégiennes du collège Paul Valéry n'ont pas eu accès à la restauration scolaire du fait des travaux de rénovation. Je voulais que l'on en discute et que l'on sache un peu ce qui avait été mis en place par la Région Île-de-France pour informer et accompagner les collégiens et collégiennes lors de cette période. Puis savoir ce que la Ville a dû mettre en place en urgence pour pallier les manquements de la Région à travers cette convention qui lie la Région à la Ville de Paris. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Est-ce que Madame Rocca, vous voulez reprendre la parole ? Je vous la redonne. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement** :

« Merci. Effectivement, quand on a des travaux conséquents comme on a eu sur la cité scolaire Paul Valéry, avec de gros postes comme le réfectoire et les cuisines, il avait été dit très tôt qu'il faudrait fermer plus tôt la cantine et la réouvrir peut-être plus tard. C'est effectivement ce qu'il s'est passé. Il est vrai qu'avant l'été, les familles avaient été informées qu'il y aurait sans doute nécessité de fermer avant la fin de l'année scolaire le service de restauration. Nous avons alerté effectivement immédiatement la Région et nous avons eu la chance d'avoir la possibilité de faire déjeuner les collégiens sur le lycée Elisa Lemonnier, qui était en hyper proximité. Il est vrai qu'avec Madame la Maire, nous avons d'ailleurs rencontré la direction d'Elisa Lemonnier pour nous assurer que nos collégiens pourraient bien s'y restaurer dans les meilleures conditions.

Il y a eu effectivement quelques difficultés, notamment pour encadrer en toute sécurité le trajet de ces collégiens. Cela ne s'est pas résolu tout de suite, mais finalement cela l'a été. Le gros point noir qui est resté, c'est effectivement parce que les lycéens ne pouvaient pas s'y rendre également.

Sur ce que j'évoquais, ces temps compliqués de fin d'année et de rentrée scolaire, on a eu un autre questionnement avec la rentrée, où il avait été programmé aussi une reprise de la restauration scolaire pour le 9 septembre. Ceci avait été calé et informé avec effectivement le besoin d'un délai de désinfection nécessaire. Finalement, la restauration n'a pu reprendre que le 12 septembre. Mais pour le coup, des paniers-repas avaient été fournis aux élèves sur ce petit délai entre le 9 et le 11 septembre.

Le souci s'est surtout présenté - que vous n'évoquez pas - dans les semaines après la rentrée. Après une visite que nous avons demandée, nous avons eu des retours sur le déroulé parce que vraisemblablement, des points techniques n'avaient pas été suffisamment travaillés en amont dans les éléments de programme qui ont donné lieu à la rentrée à de nombreux dysfonctionnements et problèmes rencontrés par les agents. Il est vrai que très vite se sont mis en place, avec les services, les équipes techniques de l'entreprise et les services de la Région des échanges qui se sont avérés constructifs, mais un peu trop tardifs quand même. C'est ce que nous pouvons déplorer, d'être amenés à être dans la réaction plutôt que dans l'anticipation. Des solutions ont été trouvées à l'exception notable quand même, j'insiste, de questions RH qui restent en suspens. Très vite, des matériels complémentaires ont été achetés, des réglages d'équipements qui ne l'avaient pas été l'ont été.

Pour autant, tout ce qui concerne le sujet de la plonge avec la vraie pénibilité au travail est resté quand même pendant plusieurs semaines avec des journées de grève des agents qui ont conduit effectivement à des jours difficiles, avec des familles qui nous ont sollicités, nous, Mairie d'arrondissement, parce que relevant du segment des collégiens.

C'est ce qui a pu être compliqué. La chef d'établissement nous disait aussi que des élèves parfois s'étaient présentés sans déjeuner, qu'elle avait été un peu dans le mode de la débrouille, mais qu'elle avait fait en sorte de faire face. Je crois même en allant chercher quelques pizzas pour certains.

L'information que je peux vous donner à ce stade, c'est qu'effectivement, les réglages et les modifications nécessaires pour partie ont déjà été effectués. Des informations qui sont revenues par la DASCO à la Mairie du 12^e, c'est que des travaux plus importants devaient quand même encore avoir lieu pendant les vacances de décembre.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

À ce stade, j'ai envie de vous dire que si nous avons bon espoir que les sujets de restauration scolaire se résolvent complètement rapidement maintenant, nos inquiétudes portent plutôt sur les conditions actuelles du chantier sur la partie collège, et nous en avons parlé dans cette enceinte.

À ce jour, les conditions d'enseignement et d'apprentissage restent encore fortement dégradées. Nous allons avoir une nouvelle visite sur site le 11 décembre. J'espère qu'elle apportera à la fois aux élus, aux membres du conseil d'administration, à l'ensemble de la communauté éducative des réponses satisfaisantes parce que le déroulé de ce chantier à ce jour n'est à nos yeux pas satisfaisant. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Rocca. Je vais donc mettre la DASC0 157 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 25 dont 7 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-254 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DDCT 192 : Convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "**Banlieues Climat**".

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DDCT 192 : convention de partenariat entre la Ville de Paris et l'association "Banlieues Climat". Monsieur Seingier et Madame Marcin, vous vous êtes inscrits sur cette délibération. Je vais laisser Madame Havet nous la présenter. »

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Avec le nouveau plan climat révisé pour 2024-2030 et adopté lors du dernier Conseil de Paris, ainsi que le Pacte parisien pour les quartiers populaires, la Ville de Paris entend lutter contre le changement climatique en combattant les inégalités sociales.

Dans ce contexte, la présente délibération que je vous propose d'adopter est une convention entre la Ville de Paris et l'association "Banlieues Climat". C'est une association dédiée à l'émancipation des habitants et habitantes des quartiers populaires qui se concentre sur les enjeux climatiques. Elle vise à faire émerger leurs voix et leurs projets locaux dans le débat public, tout en développant leur pouvoir d'agir.

L'association organise des ateliers de sensibilisation sur la lutte contre le changement climatique, sur la transition écologique, tout cela en intégrant les enjeux de justice sociale. Dans le 12^e, l'association organisera, si la délibération est votée - ce à quoi je vous invite -, ces formations auprès des jeunes du quartier de la Porte de Vincennes, et viendra ainsi compléter les différentes actions mises en place par l'équipe municipale pendant cette mandature sur ce quartier. L'organisation de ces formations sera travaillée en lien avec l'ensemble des acteurs de la Porte de Vincennes, et ceux qui sont particulièrement investis sur la question de la transition écologique, avec notamment le CPA Maurice Ravel, la Rue Verte, « Ravel ton vélo », aussi avec le jardin partagé Faure'midable, le collège Germaine Tillion avec ses parisculteurs, Veni Verdi, etc. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Très rapidement, puisque mon propos va vous faire repenser à d'autres propos sur d'autres associations. Je ne comprends toujours pas que l'on délègue des pouvoirs de communication sur des plans votés à Paris comme le plan climat à des associations. Je pense que soit Paris peut le faire elle-même, soit cette association peut – puisque l'on est dans une thématique politique - agir par elle-même sans avoir besoin de conventionner avec une collectivité territoriale. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

« Merci Monsieur Seingier pour votre concision. Madame Marcin ? »

Mme Françoise Marcin, **conseillère d'arrondissement** :

« Bonsoir. Juste pour rappeler que cette délibération prévoit que les habitants des quartiers populaires soient émancipés à travers les enjeux climatiques, et que sont prévus des ateliers de lutte contre le changement climatique et la transition écologique. Il est quand même assez curieux de proposer aux habitants de ces quartiers, qui sont confrontés à des problématiques structurelles importantes, ce type de sensibilisation.

Vous savez très bien que l'insécurité est assez croissante dans ces quartiers, que la pauvreté est en train de s'installer et d'imprégner le tissu social. On se demande très clairement quelles sont les priorités de l'action publique de la municipalité dans ces quartiers. On pourrait penser que vous pourriez réagir sur le dynamisme commercial, social et économique de ces quartiers pour les jeunes. Je suis quand même étonnée qu'il y ait une masse de subventions qui soient versées à des associations pour une sensibilisation à un changement climatique.

Les habitants de la Porte de Vincennes attendent autre chose de vous. Je tiens à le souligner ce soir très vivement et très fortement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, **conseillère de Paris** :

« Merci Madame Marcin, mais l'un n'empêche pas l'autre, vraiment. Peut-être ignorez-vous ce qu'il va se passer au 15 boulevard Marcin, mais c'est quand même assez croustillant ce que vous venez de dire. Madame Havet ? Je pense que Madame Slama a également demandé la parole. Madame Havet pour vous répondre. »

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Pour répondre à Monsieur Seingier, je suis un peu étonné de votre remarque parce que vous le savez, la Ville entreprend énormément d'actions pédagogiques et de sensibilisation sur les enjeux climatiques dans les différents volets des domaines d'activités dont elle s'occupe, mais notamment de manière générale avec l'Académie du climat qui a été mise en place pendant cette mandature, et également sur un enjeu connexe : la Maison du jardinage dans notre arrondissement. On pourrait vous citer énormément d'autres exemples.

Ici, l'association "Banlieues Climat" a vraiment une expertise particulière. C'est une association qui est menée par des habitants de quartiers populaires et pour des habitants de quartiers populaires, qui a démontré une capacité à mener des ateliers sur ces thématiques pour faire émerger les voix de ses habitants, pour les aider aussi à faire émerger des projets locaux tout en développant leur capacité d'agir. On le sait, les habitants les plus précaires sont les premières victimes du réchauffement climatique, ce sont ceux qui souffrent parfois le plus du réchauffement. Notamment, on le sait, c'est celles qui vont avoir plus de difficultés par exemple à isoler leur logement, celles qui vont avoir des logements plus occupés, qui ne vont pas avoir les moyens de partir en vacances lorsque les températures montent. Ce sont vraiment des choses dont on pourrait parler. Ces formations sont dispensées par "Banlieues Climat" permettront d'inspirer les jeunes et de les fédérer autour de la transformation sociale et écologique. Elle vient



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

répondre à un enjeu essentiel avec une expertise très particulière que "Banlieues Climat" a développé. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Havet. Madame Slama ? »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Madame Havet a tout dit. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je crois, effectivement. Merci beaucoup. Je mets cette DDCT 192 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 25 dont 7 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-255 AVIS)

Retour de M. Grégoire et sortie de M. Paris après le vote de la délibération DDCT 20240192.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DFA 76 : Hippodrome de Paris-Vincennes, dans le 12^e arrondissement – **Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public pour la concession de l'hippodrome du 6 mai 1976.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DFA 76 : hippodrome de Paris-Vincennes, dans le 12^e arrondissement – Avenant n°3 à la convention d'occupation du domaine public pour la concession de l'hippodrome du 6 mai 1976.

C'est la première chose dont on m'a parlé quand je suis arrivée en juillet 2020. C'était quand même incroyable que l'on ait des concessions de plus de 50 ans. Comme quoi, il est compliqué de les renouveler. Nous avons besoin d'une prolongation de cet avenant.

Je vais laisser Madame Havet nous la présenter. Monsieur Seingier, ainsi que Madame Montandon, vous êtes inscrits sur cette délibération. »

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Le renouvellement de la convention d'occupation de l'hippodrome de Paris Vincennes est en cours. La procédure de consultation relative à ce renouvellement a été initiée dès le début de l'année 2022, et l'appel d'offres a été lancé en juillet 2023. Les négociations se prolongent actuellement. Du retard a été pris et des délais supplémentaires sont nécessaires. En effet, nous veillons particulièrement à l'articulation qui doit être faite entre le programme d'investissement, les nouvelles activités imposées au cahier des charges et le niveau de redevances attendu par la Ville.

Nos objectifs pour le renouvellement de la convention comprennent notamment une volonté de diversification et d'ouverture à d'autres activités, dont l'accueil d'activités culturelles, pédagogiques, par exemple avec l'école du Breuil, mais aussi artistiques. Également la sensibilisation au bien-être animal avec le respect dans le cadre de la charte du bien-être animal. Vous le savez, c'est un thème qui nous est très cher, avec également l'ouverture de l'hippodrome à la promenade publique, ainsi que le maintien de l'activité d'agriculture urbaine sur le lieu qui accueille d'ores et déjà un parisculteur avec le domaine viticole de Paris Gravelle. Également, dans le cadre de cette volonté de diversification, l'ouverture d'un espace de restauration.

Au regard des décalages ayant eu lieu dans l'élaboration du dossier de consultation et des délais relatifs à la procédure d'attribution, cette délibération propose de prolonger la durée de la convention actuelle pour une durée de huit mois, donc jusqu'au 31 août 2025, avant la nouvelle convention.

Je vous invite donc à la voter afin de faciliter le dénouement des négociations pour le renouvellement à venir de la convention, qui intégrera les objectifs posés par l'équipe municipale. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Havet. Madame Montandon ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Je vous remercie, Madame Havet. Vous nous avez expliqué les nouveaux objectifs, notamment d'ouverture et de mixité des usages. Il est vrai que l'on en a souvent discuté. L'espace n'est pas forcément optimisé, puisqu'utilisé les jours de course. Il est vrai que cet espace peut permettre d'avoir d'autres activités, comme j'ai cru comprendre, la promenade et l'accueil du public. Je voulais vous demander quand même de rentrer un peu plus dans le détail pour nous expliquer pourquoi autant de retard. Est-ce que c'est le modèle financier qui est difficile à trouver, au vu de ces nouveaux objectifs ?

J'ai cru comprendre que comme nouvelle contrainte, il y aurait l'impossibilité de renouveler pour le concessionnaire qui prendrait le site. Est-ce que ce n'est pas justement dans le modèle financier l'un des problèmes qui pourrait fragiliser l'équilibre financier, de savoir qu'il y a de gros investissements, mais qu'en plus la possibilité éventuellement de repostuler après serait impossible ?

Si vous pouviez quand même nous donner des détails sur pourquoi autant de retard et quels problèmes vous pouvez rencontrer. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Voilà, parce que la procédure est encore en cours. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Ma question va dans le même sens. Nous allons évidemment voter favorablement la délibération. Vous parlez aussi de diversification. Je voulais savoir s'il était possible que la concession puisse être divisée en plusieurs lots. Par exemple, vous parlez d'une offre de restauration. Ce n'est peut-être pas à la société d'exploitation - actuellement la SETF - de proposer ce genre d'offre. Ce n'est peut-être pas sa culture. Ma question était exactement la même : je souhaitai avoir un peu d'éclairage sur les projets d'appel d'offre en cours.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Effectivement, dans ces cas-là, la Ville accompagne pour qu'il y ait j'allais dire un partenariat d'offre qui soit le plus consensuel possible, et surtout qui soit viable.

Madame Havet, si vous avez la réponse. Sachant que l'on est aussi en procédure, c'est toute la difficulté de l'exercice. Puisque normalement, ce renouvellement aurait dû être déjà entériné. »

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Effectivement, Merci Madame la Maire. Comme la procédure d'attribution est en cours et que les négociations sont en cours, il y a des éléments qui ne peuvent pas à ce stade être communiqués. En tout cas, les négociations avancent et ont déjà permis aux différentes propositions existantes de s'adapter par rapport au nouveau cahier des charges grâce à un accompagnement.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

S'agissant du décalage dans les délais, il y a eu quelques mois de délai au moment de l'élaboration du dossier de consultation en 2022. Il y a eu des éléments juridiques à préciser, notamment s'agissant du montage contractuel au regard du fonctionnement qui est très particulier, de la filière des courses hippiques. Également des échanges approfondis avec les ministères de tutelle de la filière, des études patrimoniales, environnementales et techniques d'un site aux dimensions qui sont vraiment exceptionnelles. Et peut-être d'autres éléments qui expliquent ces délais. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Havet. Une précision peut-être : la Mairie du 12^e n'est pas forcément dans la confiance non plus, puisque vous savez que cela se négocie en central avec Paul SIMONDON.

Je mets cette DFA 76 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont 6 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-256 AVIS)

Retour de M. Paris après le vote de la délibération DFA 20240076.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DJS 132 : Mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DJS 132 : mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances pour l'année 2025. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Madame Anouchka Comushian va nous parler de cette délibération qui ne cesse d'être victime de son succès. »

Madame Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci. Il s'agit en effet d'une délibération qui va permettre la poursuite du dispositif Paris Jeunes Vacances pour 2025. C'est un dispositif qui existe depuis 2003 à la Ville de Paris, qui bénéficie aux jeunes de 16 à 30 ans et qui permet de favoriser l'accès aux vacances en autonomie. On considère que l'accès aux vacances est un droit fondamental.

Dans cette initiative, il y a depuis l'an dernier deux volets : les vacances autonomes, un soutien financier sous forme de chèques vacances pour encourager l'autonomie, qui se décide grâce à des commissions que nous mettons en place à chaque vacance scolaire dans lesquelles siègent plusieurs élus, mais également des responsables jeunesse. Et également un volet vacances collectives et encadrées qui est tout nouveau, avec des séjours courts qui sont organisés pour des jeunes qui sont peu enclins, peu prêts à demander une aide individuelle et à partir en autonomie, puisqu'il y a beaucoup de jeunes pour qui ce sont les premiers départs en vacances. Voilà.

Vous parliez justement du quartier de la Porte de Vincennes. J'ai le plaisir de vous dire que cette année, le Centre Paris Anim' Maurice Ravel a déjà organisé deux de ces courts séjours de vacances collectives à la Trinité sur Mer et à Bruxelles, dont l'un des deux s'est organisé avec la Maison des Ensembles. C'était vraiment une réussite. On va en tirer des enseignements pour l'année à venir. Dernière chose : sur les vacances en autonomie, nous avons 75 chèques attribués en 2024, nous en aurons 68 en 2025. Il faut savoir que les vagues de demandes de départs en vacances sont très inégales selon les années. Cette année, bizarrement, nous avons eu un peu moins de demandes que l'an dernier, ce qui explique certainement cette baisse en plus des restrictions budgétaires auxquelles nous devons faire face. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Comushian. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire, merci Madame Comushian. Nous avons souhaité intervenir sur cette délibération parce qu'en fait, c'est un dispositif qui existe depuis de très nombreuses années. On trouve franchement étonnant que la Ville ait omis la transmission dans les délais, vous obligeant à un ordre du jour complémentaire.

Malgré tout, cette délibération, selon nous, pêche en matière d'information en ne s'attachant qu'aux effectifs – ceci est développé tout au long de la délibération - sans mettre en regard l'investissement global de la collectivité sur ce dossier. On voudrait savoir quel est l'investissement



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

global de la Ville de Paris sur ces dispositifs et celui qui est accordé au 12^e arrondissement, s'il vous plaît. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. Madame Comushian pour vous répondre. »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Vous voulez des chiffres précis, c'est cela ? D'accord. En effet, j'aurais pu vous le dire dès le début. On a un budget global pour 2025 de 285 000 euros. Il y a donc 225 000 euros pour le volet autonome, c'est-à-dire 1 125 chèques de 200 euros pour tout Paris. Nous aurons 68 chèques de 200 euros. Il y a également 60 000 euros pour le volet séjours collectifs, qui sont des séjours encadrés à la fois par des animateurs, des coordinateurs jeunesse, des structures qui coorganisent ces séjours, et par une agence spécialisée dans le départ en vacances avec laquelle la Ville travaille.

Comment avons-nous le nombre de chèques dans le 12^e ? C'est relatif au nombre de jeunes, selon les statistiques sociologiques actuelles, et également à la dépense des chèques vacances. C'est pour cela qu'il est très important d'essayer le plus possible de faire en sorte que les jeunes demandent ces aides puisque parfois, elles sont assez peu connues. On est sûrs et certains qu'il y aurait de très nombreux et nombreuses candidats et candidates pour justement bénéficier de ces chèques et qui, certainement, n'en font pas la demande. Il est dommage que fin 2024, on risque de ne pas tout dépenser. Il restera quelques aides non pourvues. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Comushian. Je mets la DJS 132 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-257 AVIS)

Sortie de M. Grégoire après le vote de la délibération DJS 20240132.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DJS 133 : **Mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DJS 133 : mise en œuvre du dispositif Quartiers libres pour l'année 2025. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Madame Comushian va nous la présenter. »

Madame Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Il s'agit cette fois d'un autre dispositif phare de la Ville de Paris en matière de soutien à la jeunesse, qui est le dispositif Quartiers libres, encore une fois pour l'année 2025, qui vise à renforcer et à soutenir l'engagement citoyen des jeunes Parisiens et Parisiennes de 16 à 30 ans, en encourageant la création d'associations et en soutenant également des projets solidaires et citoyens à l'échelle locale qui sont créés par ces associations de jeunes.

De 2015 à 2023, juste pour un petit bilan de ce dispositif, il y a eu 500 projets soumis dans le cadre de Tout Paris, dont 328 qui ont été financés. 53 % de ces projets ont été portés par des femmes. La moyenne d'âge des porteurs et porteuses de projets est de 24 ans.

En ce qui concerne le 12^e, vous m'excuserez si votre question est de connaître de 2015 à 2023 le nombre de projets touchant le 12^e concernés : je n'en sais rien. C'est un peu le défaut, on va dire, de la centralisation de ce dispositif qui est maintenant décentralisé, qui va nous permettre de mieux connaître justement les associations qui émergent dans l'arrondissement et que nous finançons. Une première commission s'est tenue dans le 12^e fin novembre. Nous avons eu deux projets présentés. Encore une fois dans le quartier de la Porte de Vincennes, une association qui s'appelle Kaboom Records, qui va favoriser et accompagner des jeunes qui ne souhaitent pas forcément se lancer dans la musique, mais créer des chansons, des clips, enregistrer un single, écrire des textes. C'est une association qui existe déjà et qui est très soutenue par Le Centre Paris Anim' Maurice Ravel. La jeune qui nous a présenté ce projet était vraiment extraordinaire. Tout est très bien organisé, ils y vont progressivement, etc. C'est vraiment superbe.

Le second projet qui nous a été présenté, c'est Futsal Paris12. Il s'agit d'une association sportive portée par un jeune du quartier Erard Charenton pour favoriser l'accès à la fois au futsal, au foot en salle, ainsi qu'à d'autres sports, et pour que les jeunes du quartier Erard Charenton puissent se retrouver dans des lieux clos. Parce que ce jeune qui a créé cette association est conscient des nuisances sonores que peuvent provoquer les jeunes qui peuvent parfois rester dehors durant de longues heures. C'est aussi dans un objectif d'insertion, de sensibilisation, de dynamisme. Et là encore, c'était un super projet. On a donc attribué 2 500 euros d'aide fin novembre.

Pour l'année prochaine, nous aurons 8 aides de 500 euros, soit un total potentiel de 4 000 euros. Nous pourrions organiser deux commissions, probablement une au printemps et une à l'automne. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Comushian. Madame Atlan-Tapiero ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci beaucoup Madame Comushian de ces éléments. Lorsqu'on lit la délibération, on note qu'effectivement il y a deux volets dans ce dispositif Quartiers libres : un qui est une aide aux associations, qui est de l'ordre de 500 euros, renseignements pris, puis une aide à projets qui peut aller de 500 à 1 000 euros.

J'ai bien entendu les deux projets que vous nous avez présentés. Autant si l'une est soutenue effectivement par le centre d'animation Maurice Ravel et est connue, il y a une assise, il y a une responsabilité, il y a tout un tas de choses qui sont autour en termes juridique et de prévention. En revanche, s'agissant du futsal, ce qui nous gêne quand même dans ce projet, c'est l'attribution à des entités personnelles parce que l'on ne sait pas qui est responsable en réalité du projet en termes juridiques. Quand on finance une association, la personnalité morale est le président de l'association. En l'occurrence, est-ce que c'est le jeune en lui-même ? S'il devait faire face ne serait-ce qu'à une bagarre, quelqu'un qui tombe, qui se fait mal, qu'on le mette en cause parce que les locaux ne sont pas adaptés, qui assume ces responsabilités ?

Je voudrais savoir ensuite concernant l'argent que vous avez donné, quel est le contrôle que vous en exercez ? Comment vous pouvez vous assurer que l'objet n'a pas été détourné ? Quand c'est une association, c'est moins facile parce que vous avez un président, un trésorier, un secrétaire. Il est moins facile de s'entendre à trois pour dévoyer l'objet. En revanche, quand on est seul, ce n'est pas très simple.

C'est sûr que ce ne sont que deux projets. C'est peut-être plus facile à contrôler. Mais il se peut qu'il y en ait davantage et je pense que c'est un vrai risque. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Atlan-Tapiero. Madame Comushian ? »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Pour vous répondre précisément : l'association Futsal Paris 12 est soutenue, accompagnée par le CLAJE, j'ai oublié de le dire. C'est une association structurée qui accompagne beaucoup les jeunes dans l'arrondissement.

Il faut savoir également que ce dispositif, depuis cette année, ne finance que des associations constituées. C'est bien à des associations et non pas à des personnes que l'on va attribuer la subvention de 500 à 1 500 euros.

Par ailleurs, sur la réalisation des actions, les jeunes nous soumettent un budget précis. C'est très formateur, donc un vrai budget de projets que l'on va étudier, que l'on va questionner si l'on trouve cela incohérent, etc. C'est aussi là-dessus que l'on se base pour accorder les subventions ou non. Bien sûr, on les relancera l'année prochaine pour avoir un bilan puisque toute subvention demande l'écriture d'un bilan.

D'ailleurs ce qui est bien dans ce dispositif, c'est que la MVAC siège à ces commissions. Quentin Foucal - qui est l'un des responsables de la MVAC - se met aussi en lien avec les jeunes, les encourage à venir aux formations, aux réunions. Il y a un suivi qui se crée, c'est ce qui est super avec cette territorialisation. Nous avons aussi à cœur de valoriser ces nouvelles associations jeunesse. Par exemple, Kaboom Records va certainement organiser une sorte de restitution au



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Festival des cultures urbaines de l'année prochaine. On a hâte par exemple de voir ce qu'ils vont nous présenter. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Comushian, et merci pour toutes ces précisions. Je mets la DJS 133 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-258 AVIS)

Retour de M. Grégoire et sortie de M. Marque après le vote de la délibération DJS 20240133.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 172 : Réalisation, 26 rue de Cotte, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'un programme de rénovation de dix logements sociaux par IMMOBILIERE 3F - Subvention (156 667 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DLH 172 : réalisation, 26 rue de Cotte, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'un programme de rénovation de dix logements sociaux par IMMOBILIERE 3F - Subvention (156 667 euros). Madame Montandon, vous êtes inscrite de manière unique pour plusieurs DLH, comme chaque année : DLH 172, 209, 273, 351 et 363, Monsieur Seingier également. Est-ce que l'on peut faire une intervention unique sur l'ensemble des DLH que je viens de citer ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Oui, pour moi c'est bon. »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« C'est bon également. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Slama ? »

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Ce soir, ce ne sont pas moins de 8 délibérations que nous allons voter pour améliorer les conditions de logement des Parisiens.

Ces différentes délibérations sont symboliques de la politique globale que nous menons pour permettre à toutes et tous de se loger dignement, à coût abordable, dans des logements au confort thermique performant, avec des îlots de fraîcheur.

Des logements pour toutes et tous à destination des personnes aux faibles ressources comme aux classes moyennes, à destination des personnes en situation de grande précarité comme aux femmes et aux hommes de première ligne. À destination des travailleurs migrants comme à destination de toutes les familles. Très concrètement, ce soir par votre vote, par notre vote, nous allons permettre au 12^e et à la Ville de Paris de racheter et d'améliorer 257 logements pour en faire des logements sociaux de qualité, des logements qui échappent à la spéculation pour y loger les Parisiens à coût abordable.

Nous allons permettre de rénover 259 logements, en grande partie issus du Foyer Beccaria. Nous allons créer une pension de famille de 23 logements.

Très concrètement, ce soir par notre vote, nous allons également permettre au 12^e et à la Ville de Paris d'assurer un meilleur confort d'été aux locataires du parc social, de contribuer au rafraîchissement de la ville dans son ensemble et de favoriser le développement de la biodiversité grâce à des projets d'îlots de fraîcheur que l'on va dorénavant développer partout où cela est possible dans le parc social, dès lors que la configuration des résidences le permet.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Je reviendrai vers vous pour tenter de répondre à vos interrogations. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Slama. Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. Je vais commencer par les votes positifs. Nous voterons positivement la DHL 172, car il s'agit de rénovation de logements. Vous savez la position de notre groupe. Nous avons toujours voté tout ce qui concerne les rénovations thermiques ou même les rénovations de transformation de l'intérieur pour répondre à de meilleurs usages et à un meilleur accueil des locataires.

En ce qui concerne la DLH 273 sur la végétalisation des cœurs d'îlots, nous allons aussi voter positivement. Là aussi, c'est pour améliorer le cadre de vie des locataires, en mettant peut-être juste un point de vigilance. J'ai regardé le dossier avec les images de synthèse qui sont très jolies. Ce sont des images de synthèse avec que des fleurs fleuries. Juste pour vous dire que le printemps, c'est un temps. Et qu'ensuite, le reste de l'année, il faut aussi que ce soit entretenu. Un espace vert qui n'est pas entretenu incite hélas à une dégradation du cadre de vie et souvent après à de mauvais comportements. On le dit souvent, un espace vert non entretenu peut être vu comme une poubelle à ciel ouvert. On attire votre attention. Oui, sur les images de synthèse c'est très joli. Mais attention à l'entretien au quotidien.

Pour ce qui concerne trois autres délibérations, les DLH 209, 369 et 363, nous voterons en effet défavorablement. Il s'agit de la préemption. Vous connaissez notre position sur la préemption de logements privés déjà existants. Au-delà d'être coûteux, c'est surtout qu'il n'y a aucune création de nouvelles unités. Au final, ce sont certes des livraisons, mais non des créations. En plus, sur votre politique du logement – nous y revenons souvent –, nous considérons que la classe moyenne n'est hélas pas assez représentée et ne fait pas partie prenante de votre politique du logement, tout comme les personnes que nous appelons à prioriser, tels que les agents, les soignants qui hélas souvent habitent très loin de Paris.

J'avais une question quand même sur la délibération 209, une question particulière. Souvent, on vous interroge sur le devenir des locataires lors des travaux. J'ai trouvé cela assez cocasse : il y a une phrase qui explique que le site est occupé, mais que les locataires vont vraisemblablement partir avant les travaux. Le « vraisemblablement » sans solution, je voulais quand même savoir comment vous pouvez anticiper qu'ils vont vraisemblablement partir avant les travaux.

C'est la délibération 209, page 4 dans la fiche technique. Je voulais préciser que je remercie vraiment les services, parce que les fiches sont très bien faites sur les DLH depuis toute cette année. Elles ont été vraiment très bien détaillées. Mais il est vrai que pour la méthode d'intervention, le site est actuellement occupé à 80 %. Il est vraisemblable que les locataires quittent les lieux d'eux-mêmes avant le démarrage des travaux. Je ne sais pas s'ils ont tous des résidences secondaires.

Vous savez que pour certaines DLH, notamment celle que vous avez évoquée, Madame Slama, sur Beccaria, nous y reviendrons dans un autre temps parce que l'on a plus de questions. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« C'est bien pour cela que je ne l'ai pas intégré sur vos interventions. Becarria, c'est encore autre chose. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Merci Madame Montandon et Madame la Maire d'accepter cet examen en lot. Parce que je pense que précisément sur les DLH, il est important de pouvoir montrer nos positions sur le logement en général. Madame Slama, je vous remercie, vous n'avez pas été caricaturale aujourd'hui. Mais parfois vous pouvez tomber dans la dérive de prétendre que la droite et le centre seraient contre le logement social par principe. Ce n'est évidemment pas le cas. Comme Madame Montandon l'a rappelé, nous sommes évidemment favorables à la vraie création de logements sociaux, avec répartition équilibrée des types de logements et à titre exceptionnel pour les préemptions. Évidemment, les préemptions doivent s'examiner au cas par cas, notamment s'il y a des locaux ou immeubles insalubres, ou encore des ensembles de bureaux inutilisés qui pourraient être transformés en logements. Évidemment, il n'y a aucun sujet sur ce type de préemption.

Un sondage récent d'Ipsos consacré aux attentes des citoyens pour les municipales à venir en 2025 fait apparaître deux sujets prioritaires nouveaux par rapport à 2020. D'une part, l'accès aux soins est désormais le deuxième sujet de préoccupation des citoyens et citoyennes derrière la sécurité. Rien de nouveau là-dessus. Très étonnant : la question des finances publiques a gagné 10 points en raison surtout de l'explosion de la dette publique qui devient un sujet d'angoisse.

On peut comprendre au niveau local que cette préoccupation minoritaire en 2020 puisse devenir une inquiétude majeure à Paris, puisque la dette de la capitale a atteint 9 milliards d'euros, alors que les recettes de la Ville demeurent énormes.

Vous allez nous expliquer que vous avez un discours sur la maîtrise budgétaire et que vous respectez à la lettre les règles de finances publiques. Toutefois, il y a une véritable frénésie d'achat et la Ville de Paris est devenue le premier investisseur en logements de la capitale avec ses bailleurs sociaux évidemment, selon une étude d'un cabinet très capitaliste New Work en novembre 2024, c'est très récent. C'est une étude très fouillée qui montre l'impact de la Ville sur le marché immobilier. Or, s'il s'agissait de créations qui tiraient le marché à la baisse, on pourrait comprendre, ou pour transformer la destination de local en logement. Je fais une exception sur le cas par exemple du logement du personnel de première ligne, on l'a évoqué souvent. Par exemple, le cas la dernière fois sur le 25 et 27 avenue Docteur Necker, vous vouliez l'acheter pour flécher du personnel médical. Il y a une vraie utilité à ce type d'achat. Mais sur un achat dans le diffus, cette politique nous paraît dangereuse, car au-delà de l'interventionnisme sur un marché complexe, elle ampute des marges de manœuvre pour d'autres investissements d'intérêt général.

C'est la raison pour laquelle, concernant ce type de préemption, nous voterons contre la DLH 209, le 5 Villa Godard. Je le rappelle 2,8 millions d'euros à l'achat, avec 798 000 euros de subventions de la Ville. La DLH 354, l'ensemble 24-26 rue Sibuet, pour 80,18 millions d'achat dont 24 millions de subventions de la Ville de Paris. La DLH 363, un immeuble de briques du 1 rue Paul Crampel, pour 4,3 millions d'achat dont 636 000 euros de subvention de la Ville. La DLH 369, c'est un immeuble haussmannien qui est entre la rue qui fait l'angle de la rue 5 Paul Campel et 8 rue Rambervillers, 4,9 millions d'euros d'achats, dont 1 million que l'on nous demande d'approuver



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

aujourd'hui de subvention. Enfin, la DLH 393 : encore un ensemble 18-20, rue Sibuet, 42,30 millions d'euros dont 10 millions de subventions que l'on nous demande d'attribuer.

Le total des subventions de ce jour est de 37,12 millions d'euros. Je propose d'en faire l'économie. À l'inverse, nous allons voter favorablement la DLH 172 et la DLH 273. Ce sont des programmes de rénovation. La question des îlots de fraîcheur constitue évidemment une amélioration attendue du parc social existant. Nous allons voter favorablement et avec enthousiasme. Il reste la DLH 325, que nous gardons pour tout à l'heure. Je m'arrête là. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Seingier. Avant de repasser la parole à Madame Slama, vous êtes intervenu sur une position de vote sur la DLH 369 et 393 qui ne faisaient pas partie du package. »

Mme Valérie Montandon, conseillère d'arrondissement :

« Oui, excusez-moi, je me suis trompée pour la 369, c'est Madame Atlan-Tapiero. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« En effet. C'est juste pour demander à Monsieur Seingier si vous allez réintervenir sur ces deux DLH. »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Non, je réinterviendrai sur la DLH 325. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« D'accord, merci beaucoup de cette précision parce que je ne vais pas les mettre aux voix tout de suite, mais bien après les interventions de Madame Atlan-Tapiero. Madame Slama, c'est à vous. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci Madame la Maire. Nous assumons. Ce n'est pas « J'accuse », mais « J'assume. » Nous assumons collectivement d'investir pour le logement des Parisiens et des Parisiennes. Nous vivons une crise sans précédent du logement. C'est le cas à Paris, c'est le cas d'ailleurs partout en France. On n'est pas les seuls concernés. Nous assumons de nous mobiliser et de faire feu de tout bois pour assurer de loger toutes les familles à Paris, celles qui ont de très faibles ressources comme celles issues des classes moyennes.

D'ailleurs, je trouve que nos opérations sont plutôt bien négociées. Si l'on prend la délibération 24-26 Rue Sibuet, la plus grosse ce soir, 157 nouveaux logements qui ne sont certes pas créés, Madame Montandon, mais qui passent de main dans le giron du logement social, donc qui seront sortis de la spéculation, de la vente à la découpe, etc... Je n'ai pas le métrage précis, mais on est à peu près à 8 000 du mètre, là où le prix moyen dans le 12^e dans ce coin-là est bien plus élevé.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Peut-être que la taille de l'opération est importante, peut-être que le montant global est important, mais rapporté au mètre carré et au logement, le prix est tout à fait correct.

On assume d'investir pour garantir le droit au logement de 157 foyers sur plusieurs décennies dans notre ville. Cela répond à un intérêt public et de fait à un service public. Et encore une fois, nous l'assumons. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Nous sommes particulièrement fiers, notamment sur la pension de famille sur laquelle aussi nous avons un réel besoin et qui correspond à une offre totalement en adéquation avec les parcours des personnes à la rue.

Je vais mettre les DLH 172 et 273 au vote, puisque vous avez évoqué un vote positif sur ces délibérations.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-259 AVIS)

Sortie de M. Bonnet-Oulaldj après le vote de la délibération DLH 20240172



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 209 : Réalisation au 5 Villa Jean Godard dans le 12^e **arrondissement de Paris, d'un** programme d'acquisition-amélioration de seize logements sociaux (10 PLA I - 6 PLUS) par ELOGIE-SIEMP – Subvention (798 550 euros).

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-260 AVIS)

Retour de M. Bonnet-Oulaldj après le vote de la délibération DLH 20240209.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 273 : **Réalisation de programmes d'îlots de fraîcheur** par divers bailleurs sociaux dans le 12^e arrondissement de Paris – Subvention (1 398 082 euros).

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-261 AVIS)

Sortie M. Bonnet-Oulaldj après le vote de la délibération DLH 20240273.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 351: Réalisation, 24-26 rue Sibuet, dans le 12^e arrondissement de **Paris, d'un** programme d'acquisition-amélioration de cent-cinquante-sept logements dont cent-dix sociaux (40 PLA I - 40 PLUS - 30 PLS) par la RIVP - Subvention (24 446 262 euros).

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-262 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 363 : Réalisation 1 Rue Crampel, dans le 12^e arrondissement, d'un programme de création d'une pension de famille comportant vingt-trois logements PLA I par la RIVP - Subvention (636 649 euros).

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-263 AVIS)

Retour de M. Bonnet-Oulaldj et de M. Marque après le vote de la délibération DLH 20240363.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 325 (projets n°1 et 2) : Réalisation au 20-22 rue Beccaria, dans le 12^e arrondissement de Paris d'un programme de transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale comportant deux-cents-quarante-neuf logements PLA I par 3F Résidences – Subvention (423 300 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DLH 325 : réalisation au 20-22 rue Beccaria, dans le 12^e arrondissement de Paris d'un programme de transformation d'un foyer de travailleurs migrants en une résidence sociale comportant deux-cent-quarante-neuf logements PLA I par 3F Résidences – Subvention (423 300 euros). Madame Slama va nous le présenter. Monsieur Seingier et Madame Montandon sont inscrits sur cette délibération. »

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. J'imagine déjà sur quoi va porter votre intervention, mais on verra si vous allez me donner raison ou pas.

Le projet concerne la restructuration d'un foyer de travailleurs migrants situé au 20-22 rue Beccaria, qui est une propriété de 3F Résidence depuis 2018 après acquisition auprès de l'association Coallia qui reste le gestionnaire. Le foyer comprenant 170 logements pour 253 places sera transformé en 249 logements autonomes de type PLAI et qui seront adaptés aux besoins bien particuliers des résidents.

Les résidents seront relogés provisoirement, puisque les travaux ne pourront pas se faire en milieu occupé. Ils vont être obligés de déménager. Ils seront relogés provisoirement sur un site géré par Adoma. C'est un site que nous connaissons bien tous : le site des Fortifications, afin de permettre les travaux.

La résidence sociale Beccaria sera en travaux de janvier 2026 à juin 2027. La Ville prolonge exceptionnellement l'autorisation d'occupation temporaire de ce site jusqu'à fin 2027 pour accompagner cette opération.

Je tenais à vous dire quand même l'engagement de Madame la Maire comme du mien à accompagner étroitement l'ensemble des résidents et à suivre ce dossier particulièrement parce que nous y sommes attachés, en raison aussi des profils des habitants de cette résidence. Plusieurs visites ont d'ores et déjà eu lieu sur le site des Fortifications, plusieurs rencontres avec les résidents, avec aussi leurs représentants. Une réunion publique a eu lieu la semaine dernière, avec Madame la Maire nous y étions, afin d'accompagner au mieux l'ensemble des habitants.

Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama. Madame Montandon ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci Madame la Maire. J'essaie de vous surprendre, Madame Slama, ou pas. J'ai plusieurs questions.

La première, c'est de vous dire qu'en effet, il y a déjà eu des travaux sur cette résidence, que nous avons d'ailleurs voté positivement. C'était de mémoire en 2021. Cela concernait les rénovations thermiques, notamment de l'extérieur. Mais je me demandais quand même pourquoi vous n'aviez pas groupé les deux travaux, même si ce ne sont pas les mêmes puisqu'il y avait une partie extérieure et là, il y aura toute une modernisation intérieure. Ce sont quand même des sites qui vont être occupés par des entreprises. Il y aura forcément des retouches à faire, vous le savez, sur les parties qui ont déjà été rénovées de l'extérieur. Je trouve qu'en termes d'anticipation et même pour des raisons économiques, si les travaux avaient été groupés ou du moins anticipés pour qu'ils soient concomitants, cela aurait permis certainement moins de désagréments et plus d'économies. Vous allez peut-être me dire que c'est parce qu'il n'y avait pas de possibilité de relogement. Mais on a quand même l'impression qu'il y a eu un manque d'anticipation ou un changement de braquet, ce qui est dommage. C'était le premier point.

Sur le fond bien sûr de la rénovation, nous sommes favorables : cette résidence en a besoin. Il n'y a pas de sujet : comme on l'a fait en 2021, on voterait positivement pour la rénovation.

J'avais quelques points de vigilance. J'avais dès 2018 attiré votre attention - je l'avais refait lors de la délibération en 2021 - sur l'existence de parkings. J'avais demandé qu'il y ait une réflexion pour qu'il y ait des mutualisations de places de parking, le développement aussi de bornes de recharge, des places pour l'autopartage, pour les vélos, pour les deux-roues motorisés. Chaque fois je reviens, mais je n'ai jamais de réponse à ce sujet. Peut-être que vous allez pouvoir nous éclairer. Qui dit rénovation, dit aussi rénovation des parkings. Qu'avez-vous prévu pour les moderniser et pour faire en sorte justement qu'ils aient aussi d'autres usages ? En principe, vous êtes d'ailleurs assez moteur sur cela. Quid des bornes électriques ? Quid des vélos ou éventuellement d'autres usages ?

Je voulais aussi attirer votre vigilance sur la salle commune qui est prévue. On a une expérience de la gestion assez mauvaise de Coallia sur les salles communes, comme c'était à Claude Tillier. Donc un point de vigilance pour que la salle commune soit mieux gérée par Coallia.

Dernier point, celui sur lequel peut-être vous m'attendez. Je vous avoue que quand j'ai lu le sujet au départ, je me suis dit « ça y est, il n'y a pas de sujet, il n'y a pas de problème. » Sauf que j'ai vu que dans l'objet en haut du titre de la délibération, il n'y avait pas une partie qui n'est quand même pas des moindres et qui, pour moi, aurait dû faire l'objet de deux délibérations distinctes : l'avenant qui reconduit jusqu'en 2027 le foyer des Fortifications qui je vous le rappelle, depuis 2011, est un bâtiment dit temporaire qui devient plus que durable. On a eu l'occasion à plusieurs reprises de dire notre position, même si l'on comprend vos contraintes de relogement et de fonctions dites « tiroir » lorsqu'il y a des rénovations.

Mais là, je trouve que de ne pas avoir fait deux délibérations distinctes et surtout de l'avoir noyé sur une phrase alors que ce n'est même pas sur le titre de la délibération, je trouve cela dommage. Sauf erreur de ma part, dans le projet de délibéré, il y a trois alinéas distincts. En principe, on lit les exposés de motifs, les fiches techniques, mais on ne va pas jusqu'à lire le délibéré. En l'occurrence, c'est distinct. D'ailleurs, je vous demanderai peut-être si c'est possible justement de faire un vote distinct. Parce que pour moi, il aurait dû faire l'objet de deux délibérations, c'est à dire l'une sur la transformation et la rénovation du foyer et l'autre sur la signature de l'avenant



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

numéro trois à la convention temporaire d'occupation du domaine public en date du 30 juillet 2009, qui est conclue avec Adoma.

Voilà pour mes questions et mes remarques. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Montandon. Étant sur ces dossiers-là depuis 2014 et connaissant avec Madame Slama déjà particulièrement Beccaria et Tilliez, pour ce dernier il n'y a plus de sujet. C'est justement un dossier qui a été vraiment pris en charge sous l'ancienne mandature et qui n'a plus lieu d'être désormais. Maintenant, Adoma sait aussi gérer ces salles communes. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« C'est un peu le même esprit. Nous sommes favorables évidemment à ce programme de transformation du foyer du 20 et 22 rue Beccaria. En revanche, je demande solennellement qu'il y ait un vote distinct, c'est permis en Conseil de Paris. Nous sommes vraiment sur deux sujets différents. Effectivement, ce site des Fortifications doit être intégré dans la ZAC de Bercy-Charenton. Il doit faire l'objet d'une réflexion particulière. Je m'étonne effectivement de ces prolongations sur prolongations. Je pense qu'un vote distinct pour ce site distinct s'impose. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Madame Slama pour vous répondre. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci. Vous m'avez quand même surprise, Madame Montandon. Bien joué.

Pour être plus sérieuse, pour vous répondre par rapport aux travaux qui ont déjà été réalisés sous l'ancienne mandature, puisque vous avez raison de dire qu'il y en a eu, il s'agissait de travaux de réhabilitation Plan Climat avec une isolation refaite et des changements de chaudières à gaz, etc., à condensation. La Ville d'ailleurs avait participé bien évidemment à travers une subvention, mais il ne s'agissait absolument pas de travaux d'individualisation des logements.

L'idée est d'offrir des logements autonomes aux résidents. On n'a pas pu le faire avant, tout simplement parce que cela ne collait pas au calendrier du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, avec d'autres foyers qui étaient en cours de réhabilitation sur l'ensemble de Paris. Le 12^e fait partie d'une grande ville qui s'appelle Paris. On ne peut pas s'extraire de ce plan de traitement des foyers parisiens qui mobilisait d'ailleurs également le site Fortifications. Les travaux seront heureusement plus courts cette fois-ci, puisque certains d'entre eux ont déjà été réalisés dans le cadre des travaux Plan Climat qui ont eu lieu sous l'ancienne mandature.

Sur les parkings - et c'est là où vous m'avez eue -, on va attendre un petit peu la présentation des projets déposés avec des études de conception qui auront lieu entre janvier 2025 et juillet 2025. On reviendra vers vous en temps utile sur ces sujets.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Quant à la question de la programmation du site Fortifications, je tenais quand même à dire les choses très clairement. On ne cache rien à personne, et j'ai même précisé aussi très clairement dans ma présentation que l'un ne va pas sans l'autre.

En mars dernier, avec la Maire, quand nous avons été informés d'une demande de prolongation du bail précaire du foyer de travailleurs migrants jusqu'à mi-mai 2027, pour en prolonger l'usage en foyer tampon et pour notre foyer de la rue Beccaria, nous avons bien sûr fait part de notre opposition de principe, c'est le moins que l'on puisse dire, en raison bien évidemment des nombreux reports qui ont émaillé l'histoire de ce dossier, de promesses et d'engagements que nous avons faits devant les habitantes et les habitants. Malheureusement, compte tenu du péril immédiat qui pesait sur la poursuite du plan de traitement des foyers de travailleurs migrants, qui n'aurait pas été possible sans prolongation du site des Fortifications. La décision a été confirmée. Avec Madame la Maire, nous en avons pris acte.

La démolition du site sera un jour effective, croyez-nous. Elle sera effective à l'issue de cette dernière occupation, et bien évidemment sans impact sur le calendrier de la ZAC.

J'espère que tout cela a pu répondre à vos interrogations. Je laisse Madame la Maire nous dire ce qu'il est possible de faire pour le reste. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama. Vous avez tout dit et de manière assez euphémisée, je vous en remercie, parce qu'effectivement, je crois que c'est rare quand on me voit en colère, mais cette fois-ci, c'était le cas. Désormais, nous assumons en responsabilité de montrer cette délibération.

Je vais faire un vote dissocié sur la rénovation de la résidence Beccaria et sur la prolongation des Fortifications.

Sur la DLH 325 partie rénovation Beccaria : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe au vote ? Je vous remercie, surtout pour les résidentes et les résidents actuels. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-264 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 325 (projet n°3): Création par ADOMA d'un site-tiroir au 13, route des Fortifications (12 e) - Signature d'un avenant à la convention d'occupation temporaire et autorisation de déposer un permis précaire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« La DLH 325 : création par ADOMA d'un site-tiroir au 13, route des Fortifications (12 e) - Signature d'un avenant à la convention d'occupation temporaire et autorisation de déposer un permis précaire.

Sur la partie prolongation des Fortifications : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-265 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 369 : Réalisation au 5 Rue Crampel, dans le 12^e arrondissement **de Paris, d'un programme d'acquisition**-amélioration de vingt-et-un logements dont dix-neuf sociaux (5 PLA I - 7 PLUS - 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1 190 280 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DLH 369 : réalisation au 5 Rue Crampel, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'un programme d'acquisition-amélioration de vingt-et-un logements dont dix-neuf sociaux (5 PLA I - 7 PLUS - 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1 190 280 euros). Je passe la parole à Madame Atlan-Tapiero après la présentation de Madame Slama. »

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. La Ville va participer au financement avec une subvention importante pour créer 10 logements qui seront réservés à des candidats désignés par la Ville pour 65 ans, avec au moins 50 % de logements réservés en cas de modification du programme.

Vous dire aussi que tout cela va se faire également rue Crampel avec la création d'une pension de famille. Je pense qu'il est toujours important de parler des pensions de famille, Madame la Maire, qui sont des structures qui offrent aux personnes sans abri très désocialisées un logement autonome dans un cadre à taille humaine, chaleureux et sécurisant, avec un collectif animé par un hôte de maison. Nous en avons - et c'est une fierté pour notre arrondissement - développé déjà 4 dans cette mandature. Nous sommes très heureux de pouvoir inaugurer prochainement, sans avoir de date à ce stade, celle de la rue Crampel. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire, merci Madame Slama pour cette présentation. Nous constatons la pratique du programme acquisition-amélioration. Cette pratique, chère dans tous les sens du terme à la Ville de Paris, met en évidence à la fois une carence prospective et politique. En effet, le coût d'acquisition - ajouté au coût de rénovation énergétique de bâtiments construits - est largement supérieur à celui d'une construction neuve, écoresponsable et performante.

Dans la délibération, il est évoqué un certain nombre de rénovations avec les réserves des Bâtiments de France. Sous quel prétexte pourrait-il émettre des réserves ? Quel monument historique serait en péril si la façade débordait de 15 à 18 cm ?

Il est indiqué également que s'il y avait une opposition, l'isolation se ferait par l'intérieur. Vous le savez, et on le constate à chaque rénovation : lorsque l'isolation se fait par l'intérieur, elle conduit directement à une corruption des surfaces annoncées et renchérit le coût du mètre carré que vous avez acquis. Cela ne nous paraît pas un bon choix et il nous semble effectivement qu'en matière d'économie, vous devriez vous pencher un petit peu plus sur ce sujet.

On sait par ailleurs et par expérience que de telles acquisitions conduisent effectivement les locataires encore en place à signer de nouveaux baux avec les bailleurs sociaux. Cela amène un



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

certain nombre de résidents à devoir quitter les lieux en raison des surloyers qui sont appliqués, qui augmentent, parce qu'ils augmentent de façon drastique, la part locative de leurs ressources. En réalité, on constate encore une fois que vous ne livrez que de l'existant et que vous ne créez aucun nouveau logement. Je vous remercie.

Une question subsidiaire : que sont les deux autres logements qui ne sont pas sociaux, s'il vous plaît ? Ce n'est pas indiqué. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Atlan-Tapiero. Madame Slama ? On fait les deux, 369 et 393, ou vous réintervenez sur la 393 ? D'accord, je les dissocie. Madame Slama sur la 369 ? »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère
d'arrondissement :

« Pour répondre, il est plus vertueux de réhabiliter que de construire. C'est prouvé. C'est d'ailleurs pour cela que le PLU bioclimatique fait la part belle à la rénovation plutôt qu'à la démolition reconstruction. Passons.

Vous dire également que bien évidemment dans ce type d'opération, il existe quelques principes. Les locataires déjà en place ont le choix de passer sur un nouveau bail de logement locatif social ou de conserver leur bail initial de droit privé. C'est leur droit, bien sûr. Une enquête est faite auprès de ceux-ci pour les conseillers au mieux sur l'option qui est la plus avantageuse selon leur situation. Le seul changement notable, mais qui est important pour les locataires qui restent en contrat de droit privé, c'est bien sûr l'assurance d'avoir un propriétaire institutionnel qui va le rester pour longtemps. Pour celles et ceux qui décident de passer sur un bail social après conseil, je le répète, c'est également - et ce n'est pas neutre - de voir son loyer mensuel baisser. Voilà la réalité.

Attention à ne pas désinformer les gens sur cette question, parce que cela créerait des paniques pour rien. Nous sommes là bien évidemment pour les rassurer sur ces points.

S'agissant des ABF, finalement et de leur avis par rapport à la rénovation extérieure et intérieure, ils sont là, ils ont un avis à donner, nous le respectons et nous travaillons. Emmanuel GREGOIRE a mené là-dessus - jusqu'à il y a très peu de temps d'ailleurs encore - des négociations avec les ABF pour parfois essayer de se mettre d'accord sur des projets pour pouvoir faire des rénovations par l'extérieur. Mais on est obligés bien évidemment de respecter leur avis et de faire ce qu'il faut. Cela ne doit pas nous empêcher par ailleurs de réhabiliter et de rénover comme il se doit l'ensemble de notre parc, qu'il soit d'ailleurs social ou privé. Vous connaissez notre action aussi pour les copropriétés privées, avec en particulier l'opération Eco-rénovons Paris Plus. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Tout à fait. Je mets cette DLH 369 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-266 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DLH 393 : Réalisation, au 18-20 rue Sibuet, **dans le 12^e, d'un** programme d'acquisition-amélioration de soixante-trois logements dont quarante-quatre sociaux (14 PLA I - 13 PLUS - 17 PLS) par la RIVP – Subvention (10 685 222 euros).

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DLH 393 : réalisation, au 18-20 rue Sibuet, dans le 12^e, d'un programme d'acquisition-amélioration de soixante-trois logements dont quarante-quatre sociaux (14 PLA I - 13 PLUS - 17 PLS) par la RIVP – Subvention (10 685 222 euros). Madame Slama, c'est à vous. Ensuite, Madame Atlan-Tapiero vous pourrez prendre la parole. »

Madame Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire. Une nouvelle délibération pour créer du logement social. Pas de nouveaux logements, mais du logement social abordable pour toutes et tous. C'est un projet mené par la RIVP, d'acquérir et de rénover un immeuble de 63 logements avec 44 logements sociaux et 19 logements intermédiaires.

La répartition des logements est équilibrée : 14 PLAI, 13 PLUS, 17 PLS. C'est un immeuble construit en 1992 avec des parkings, des caves. Bien sûr, la Ville sera réservataire de 22 logements pendant 85 ans. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Madame Slama. Madame Atlan-Tapiero ? »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Vous confirmez : on est effectivement dans la politique du chiffre. Si les informations de l'APUR sont exactes, Paris a atteint les 25 % de logements sociaux imposés par la loi et le 12^e arrondissement serait déjà à 27,2 %.

En effet, si ne pas appliquer la loi est condamnable, la dévoyer est pire, notamment dans un contexte budgétaire inquiétant qui flirte déjà avec les 9 milliards de déficit. Le choix de deux tiers de conventionnement sur le logement social que vous annoncez à chaque délibération signifie qu'en réalité, vous n'en créez qu'un tiers. C'est bien dommage.

Vous présentez à chaque fois vos rénovations thermiques comme une prouesse de la Ville de Paris. Je vais juste vous rappeler que dès lors que la Ville préempte ou acquiert des logements par conventionnement, elle ne peut pas se soustraire à l'obligation qui lui est faite par la loi sur la mise aux normes énergétiques des bâtiments. Comme précédemment, cette contrainte de mise aux normes aurait dû être prise en compte dans le coût de l'acquisition, mais soit. D'autant que lorsque l'on regarde cet immeuble, il est relativement récent : il date de 1992 sauf erreur de ma part. Il est plutôt bien entretenu, on note l'existence de double vitrage et d'isolant thermique. On note que le propriétaire a eu à cœur de se conformer à la réglementation.

Je voudrais savoir pourquoi vous faites ces acquisitions systématiques sur ce lieu. D'autant que dans la rue, si je ne m'abuse, il y a déjà beaucoup de logements sociaux dans la même rue. On échappe à la mixité sociale, évidemment. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je rappelle que 70 % des ménages parisiens peuvent prétendre à un logement social. Justement, il y a une palette qui le permet, d'une part. D'autre part, ce ne sont pas les constructions les plus récentes qui sont parfois les plus thermiquement compatibles.

Madame Slama, je vous laisse répondre pour la DLH 393. »

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère
d'arrondissement :

« Merci Madame la Maire. C'est une position un peu caricaturale pour le coup, Madame Atlan-Tapiero. Ce n'est pas grave, je vais vous rappeler ce que je dis régulièrement. Le conventionnement n'est pas un simple artifice qui vise à faire gonfler la politique du chiffre de la Ville de Paris en matière de logement, comme vous l'affirmez à tort. Je vous rappelle, pour que chacun comprenne bien de quoi il en retourne : il s'agit de faire basculer des logements existants du parc libre non régulés à des logements vers le parc social. Cela permet d'atteindre plusieurs objectifs, en particulier de sécuriser les publics qui sont déjà en place dans ces logements et d'attribuer demain aux logements qui seront vides en toute équité, en transparence dans le cadre du système que l'on a mis en place, de la cotation avec un système d'attribution parisien loin du clientélisme que la Ville de Paris a pu connaître sous la droite. Puisque vous voulez que l'on aille dans les caricatures, c'était ça avant 2001, Madame Atlan-Tapiero.

Il s'agit de sécuriser les publics avec des processus d'attribution transparents pour renforcer l'égalité des chances dans l'habitat. Ce sont aussi des travaux qui peuvent être menés grâce à ce type de financement pour encore une fois améliorer le confort des habitants et en particulier le confort thermique.

Vous dire que nous créons du logement par tous les moyens qui sont possibles aujourd'hui. Nous l'assumons, nous en sommes fiers et nous continuerons à le faire demain.

D'ailleurs, j'ai du mal à comprendre comment vous mèneriez une politique du logement ambitieuse pour loger celles et ceux qui en ont besoin sans utiliser ces outils, demain. Ce n'est pas grave, puisque ce serait certainement beaucoup moins ambitieux.

Vous dire que oui, il y a la loi, Madame Atlan-Tapiero, mais il y a aussi les objectifs que nous nous fixons. Ils sont bien plus ambitieux que cela, puisque la Maire l'a dit : 40 % de logements publics, c'est notre objectif, dont 30 % de logement social et 10 % publics. En l'occurrence sur ce quartier-là, nous avons veillé à avoir une véritable mixité et Madame la Maire pourra en témoigner. J'y ai mis du cœur à l'ouvrage pour faire justement une programmation qui soit la plus mixte possible, avec aussi, je pensais que vous alliez pouvoir le souligner Mme Montandon, du logement intermédiaire sur la rue Sibuet avec 47 logements intermédiaires qui sont créés sur cette opération.

Oui, 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social. Nous veillons à la mixité des quartiers. C'est quelque chose de très important pour nous. Madame Marcin, vous pouvez faire non de la tête, cela ne changera pas cette réalité. Cela pour éviter justement de créer des ghettos. Nous continuerons à le faire demain et à être particulièrement attentifs à cela. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Les plus gros ghettos sont dans les arrondissements du centre de droite. Effectivement, on peut en parler si vous voulez. Je mets au vote la DLH 393. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-267 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DPE_41_ : Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DPE 41 : approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Ville de Paris. Monsieur Seingier, Madame Marcin, Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération. Je vais laisser Monsieur Christophe Teisseire pour nous présenter ce PLPDMA. »

Monsieur Christophe Teisseire, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Vous le savez, chers collègues, nous vivons dans un monde aux ressources finies et nous devons faire face à des logiques de surproduction et de surconsommation. Nous devons donc agir contre ces logiques. Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés – PLPDMA - est l'un de ces outils pour agir. C'est un document réglementaire qui constitue la stratégie parisienne pour lutter contre la production des déchets, favoriser le réemploi, valoriser les matériaux et les déchets alimentaires qui sont malgré tout produits.

L'ambition de ce quatrième PLPDMA est de réduire d'au moins 100 000 tonnes la production des déchets ménagers et assimilés des Parisiennes et des Parisiens d'ici à 2030 et de tripler le taux de valorisation de ces déchets à cet horizon. Ces objectifs contribueront - en cohérence avec les objectifs du Plan Climat 2024-2030 - à la réduction d'au moins 32 % d'ici à 2030 des émissions de gaz à effet de serre liées au traitement des déchets.

Ce programme de prévention des déchets ménagers et assimilés allie des mesures de prévention, réduction, réemploi, réparation, lutte contre le gaspillage et les mesures relatives à la qualité du tri préalables au recyclage et à la valorisation de matières organiques. Le périmètre des déchets pris en compte est très large, qu'ils soient produits par les ménages, par les commerçantes et commerçants, la collectivité ou encore le secteur du bâtiment.

La révision du plan a été menée pendant un an avec la participation d'une multitude d'actrices et d'acteurs qui ont permis d'arriver à ce document. Je citerai des commissions réunissant des partenaires institutionnels, bailleurs sociaux, État, Région, des associations environnementales et de consommateurs, des syndicats professionnels comme ceux du bâtiment et de la restauration, ainsi que des éco-organismes.

Également une consultation publique ouverte de juin à septembre, pendant laquelle 650 Parisiennes et Parisiens ont donné leur avis. Enfin, les arrondissements qui ont relayé la consultation et fait part de leurs idées.

Ce programme s'articule autour de 8 grands axes que je vais citer : consommer autrement, réinventer le tri à la maison, entraîner les professionnels vers le zéro déchet, changer le regard et les comportements sur les déchets alimentaires, trier partout sur l'espace public, faire du secteur du bâtiment un secteur sobre en matière, inciter les Parisiennes et les Parisiens à devenir des expertes et des experts des déchets et enfin, faire de Paris une collectivité exemplaire.

Ce programme s'articule avec les autres plans portés par la Ville, comme le Plan Climat 2024-2030, le schéma parisien de la commande publique responsable 2022-2026, le Plan Alimentation durable 2022-2027 et le Plan Local d'Urbanisme bioclimatique voté récemment.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Ces actions seront déclinées en partenariat avec les éco-organismes qui en financeront une partie substantielle. Les partenaires institutionnels que sont le SICTOM, la Région Île-de-France et l'ADEME apporteront des soutiens financiers aux actions prévues par le Plan.

Fruit d'une ambition partagée par l'ensemble des acteurs du territoire parisien, ce plan permettra de faire de Paris la capitale de la sobriété matière à l'horizon 2030. Merci de votre écoute. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Teisseire. Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Je vais vous surprendre : nous allons voter pour ce plan, mais en regrettant qu'il manque justement d'ambition. 100 000 tonnes, c'est moins que ce que peut faire la métropole en rapport de population.

Concernant les méthodes que vous évoquez, comme la question du tri et la collecte séparée des cartons, on sait qu'avec les ventes en ligne, les cartons ont explosé, les poubelles jaunes ne suffisent pas et le carton se recycle différemment. Vous auriez pu l'anticiper. Je pense qu'il y a vraiment des mesures à trouver pour aider les Parisiens, quand on connaît les configurations des immeubles, à faire plus rapidement ce tri séparé.

De la même manière, concernant le déploiement de la consigne, on sait que la vraie définition du recyclage, c'est le réemploi. C'est quand on prend une bouteille en verre et que l'on peut la nettoyer et la réemployer. Recycler du verre pour le détruire et le retransformer, c'est une perte d'énergie, c'est énergivore. C'est une question essentielle. Je vois qu'il y a des efforts pour les commerces de bouche, mais pour les Parisiens, il n'y a pas d'effort alors qu'il y a des solutions. Je pense à une société qui s'appelle « La Tournée ». Il y a des solutions qui peuvent être encouragées. Je trouve que ce plan ne va pas assez loin. Nous allons le voter, mais en vous incitant à faire mieux la prochaine fois. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je suis vraiment à votre écoute. On a aussi "La Consigne" avec qui nous travaillons beaucoup, qui est à la Maison du zéro déchet. Franchement en la matière, je suis prête à tout expérimenter. Je pense que même si les Parisiens et Parisiennes sont très mauvais dans leur gestion des déchets dans le 12^e, on est de loin les meilleurs élèves, même si malheureusement, il reste encore malheureusement beaucoup à faire.

Sachez quand même aussi que, pour les déchets dans nos crèches et nos écoles, nous avons atteint il y a bien longtemps - en ce début de mandature - justement, le tri complet, contrairement à d'autres arrondissements. C'est vraiment très moteur si je peux employer cette expression sur ce dossier. Madame Marcin ? »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Françoise Marcin, **conseillère d'arrondissement** :

« Pour terminer ce Conseil d'arrondissement sur une note positive, nous voterons pour ce plan. Je voudrais juste avoir des informations sur la communication qui sera faite notamment aux particuliers, aux ménages, concernant le tri des déchets alimentaires. Est-ce qu'il y aura une carte interactive ? Une augmentation du nombre de points de collecte suppose qu'il y ait une carte disponible. Quelles sont les actions de proximité qui seront menées pour une communication poussée pour la réussite de ce quatrième plan ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Madame Marcin. Nous y avons déjà dédié un journal municipal, mais je laisserai Monsieur Christophe Teisseire vous répondre. Sachez que pour les **Trilib'**, là aussi nous sommes victimes de notre succès parce que l'on avait déjà la collecte des biodéchets au porte à porte. Nous les déployons à la demande quand c'est possible sur les endroits demandés ou à proximité. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué, on les a doublés, triplés, voire quadruplés notamment sur les présences de marchés. Je laisserai Monsieur Teisseire vous répondre dans le détail. »

Monsieur Christophe Teisseire, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. Je vais me féliciter que tout le monde puisse voter ce programme. Pour répondre à Monsieur Seingier, ce que vous dites sur les cartons est très vrai. Depuis la crise Covid et l'habitude des Parisiennes et des Parisiens de se faire livrer tout et n'importe quoi, on a un vrai sujet sur les cartons.

Il y aurait une solution qui est amenée dans ce programme qui s'appelle la logique inverse. C'est un processus de retour de marchandises ou de leur emballage vers le fournisseur ou fabricant en utilisant autant que possible la même chaîne logistique afin de réduire les impacts économiques et écologiques. Le problème dans cette situation-là, c'est qu'il manque une loi contraignant cette démarche qui serait salubre. On attend un soutien. Ce ne sera pas le soutien de Monsieur Barnier parce que cela sent la fin, mais on attend vraiment que l'État puisse soutenir ce genre de démarche.

Sur la communication, il y a un open data qui permet déjà d'avoir vraiment des informations sur tout ce qui existe, comme les **Trilib'** où le plan existe déjà. Il est alimenté au fur et à mesure. De notre côté aussi, nous communiquons. Nous avons des personnes qui vont passer aussi voir les habitants pour les informer de ce qu'il se passe. On a aussi tout le temps des stands de la DPE à chaque action publique.

Juste pour compléter ce que disait Madame la Maire sur les **Trilib'**, il y a vraiment le projet de les établir au plus près des habitantes et des habitants, avec le projet que tout un chacun puisse avoir un tri libre à 3 minutes à pied de chez lui. Merci. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Teisseire. Vous avez donc compris, n'hésitez pas à nous relayer les demandes. Il est vrai que l'on a un jeu de l'oie DPE-DPMP qui est absolument incroyable et qui a un véritable succès, que l'on déploie dans toutes les fêtes ou les événements dans le 12^e arrondissement.

Je mets donc cette DPE 41 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-268 AVIS)

Départ de M. Grégoire après le vote de la délibération DPE 20240041.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Délibération n°12-2024-DU 111 : Approbation des comptes rendus annuels des traités de **concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Passons à la dernière délibération avec inscription, la DU 111 : approbation des comptes rendus annuels des traités de concession d'aménagement arrêtés au 31 décembre 2023. Monsieur Seingier, vous êtes inscrit sur cette délibération. Monsieur Rouveau va nous la présenter. »

Monsieur Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Madame la Maire. C'est une délibération classique du mois de décembre où nous devons voter les comptes rendus annuels de nos deux ZAC, Bercy-Charenton et Porte de Vincennes. Pour rappel, encore une fois c'est le rapport de 2023, de l'année précédente.

Je ne vais pas rentrer dans les détails, parce que l'on a beaucoup parlé de ces ZAC au dernier Conseil d'arrondissement, notamment.

Les deux projets avancent régulièrement. On se rappelle qu'en 2023, pour Bercy-Charenton, nous avons stabilisé le programme. Nous avons voté en mars 2023 ce programme. Le projet a entamé les études, notamment de santé environnementale, les études techniques pour l'aménagement de la Petite Ceinture, la rue Baron Le Roy. Et bien sûr, nous avons continué en 2023 à accueillir sur la ZAC le projet "Bercy Beaucoup" d'urbanisme temporaire, transitoire.

Sur la porte de Vincennes, Madame Marcin le disait tout à l'heure, en plus des associations qui participent à la vitalité du quartier Banlieue Climat, en plus du dispositif Paris Jeunes Vacances, nous transformons en plus le quartier à travers la ZAC. Vous voyez les chantiers avancer également sur cette ZAC avec l'École Bleue qui terminera en 2025 avec la fresque qui s'est faite cet été au centre du rond-point, avec le boulevard Carnot qui va entamer sa mue après toutes les études faites en 2023. Et la destruction du petit bâtiment boulevard Carnot qui permet aujourd'hui de commencer le chantier de l'espace sportif qu'il y aura sur ce boulevard. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, conseiller **d'arrondissement** :

« Très rapidement, c'est un peu dans le même esprit que l'intervention de l'année dernière. Nous sommes, je parle de Bercy-Charenton, sur une délibération technique d'approbation d'un compte rendu annuel. Je suis surtout surpris, alors qu'il ne se passe pas grand-chose, mais ce n'est pas un reproche, puisque le projet a été remis sur l'étude, de voir par exemple des frais de communication et de concertation à 22 000 euros et des frais divers dont on ne comprend pas forcément l'intérêt.

Il est toujours étonnant de voir des dépenses de communication sur quelque chose qui, pour l'instant, n'existe toujours pas. C'est la raison pour laquelle je vais m'abstenir. »



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Seingier. Monsieur Rouveau pour vous répondre. Si vous voulez venir avec nous sur la négociation avec la SNCF pour qu'ils nous vendent enfin le terrain, vous êtes le bienvenu. Monsieur Rouveau ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, **conseiller d'arrondissement** :

« Je ne suis pas vraiment d'accord sur le fait de dire que le projet n'existe pas, parce que le projet avance et le compte rendu le montre : pleins d'études sont en cours et du coup, il y a de la communication autour de tout cela. Notamment sur le site Bercy Beaucoup, on en parlait avec les panneaux d'affichage, avec la concertation, pour informer aussi les personnes qui ont participé à cette concertation. Il y a beaucoup de choses qui se passent et qui avancent. Il est normal que l'on communique aussi dessus à travers des panneaux d'affichage et autres sur le site. Les frais divers sont aussi détaillés dans le compte rendu. Toutes les études sont en cours. L'aménageur travaille sur ces études. Il faut bien rémunérer les gens qui travaillent sur ces études. Tout est détaillé dans le plan, dans les documents qui vous sont présentés. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Monsieur Rouveau. Je mets la DU 111 au vote. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont 6 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 04
Abstentions : 02	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-269 AVIS)



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Vote global :

Délibération n°12-2024-DAC 383 : **Convention d'Occupation du Domaine Public avec** l'association « La Maison ouverte » pour la mise à disposition du Théâtre du Parc situé Route de la Pyramide dans le Parc Floral, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-270 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 103 : Caisse des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2025-2027.

(DELIB 12-2024-271 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 112 : Caisse des écoles, dans le 12^e arrondissement - **Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire** pour la période 2025-2027.

(DELIB 12-2024-272 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO 129 : Caisse des écoles, dans le 12^e arrondissement - Subvention 2025 (7 830 000 euros) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

(DELIB 12-2024-273 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous sommes arrivés au bout de l'examen des délibérations ayant fait l'objet de demandes d'inscriptions.

Je vais donc mettre aux voix, comme le prévoit notre règlement intérieur, l'ensemble des délibérations inscrites à notre ordre du jour n'ayant pas fait l'objet d'inscription.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elles sont donc adoptées à l'unanimité. Je vous en remercie.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



CONSEIL DU 12^e ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 3 décembre 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Suspension de séance, puisque vous aviez sur table une question écrite du conseil de quartier nation Picpus qui nous a été envoyée et que nous avons donc mise à votre disposition, ainsi que la réponse que nous avons envoyée avec Madame Taieb.

Est-ce qu'il y a quelqu'un du conseil de quartier de Picpus pour intervenir ? Non. Cela restera juste une information. C'était une possibilité.

En tout cas, Mesdames et Messieurs les élus, merci de votre présence ce soir et de votre participation au bon déroulement de nos échanges démocratiques pour faire vivre cette assemblée de proximité.

Je vous souhaite une très belle fin d'année, de belles fêtes de fin d'année avec vos proches et beaucoup d'émerveillement. Je vous assure, il y en a plein dans l'arrondissement. J'aurai le plaisir de vous retrouver l'année prochaine.

Encore un énorme merci. Je pense que l'on peut les applaudir, parce que l'on a eu une année extrêmement dure, olympique, électorale avec des modifications de notre administration. Merci infiniment et bravo à celles et ceux qui viennent de nous rejoindre.

Merci bien évidemment aux membres de mon cabinet, sans qui l'on n'aurait pas toutes ces informations pour préparer ces conseils d'arrondissement. Merci à vous et au plaisir soit de vous retrouver très vite dans les prochaines semaines, ou sinon à l'année prochaine.

Bonnes fêtes de fin d'année. »

La séance est levée à 21 h 14.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 ^e arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.